



Public Safety
Canada

Sécurité publique
Canada

ARCHIVED - Archiving Content

Archived Content

Information identified as archived is provided for reference, research or recordkeeping purposes. It is not subject to the Government of Canada Web Standards and has not been altered or updated since it was archived. Please contact us to request a format other than those available.

ARCHIVÉE - Contenu archivé

Contenu archivé

L'information dont il est indiqué qu'elle est archivée est fournie à des fins de référence, de recherche ou de tenue de documents. Elle n'est pas assujettie aux normes Web du gouvernement du Canada et elle n'a pas été modifiée ou mise à jour depuis son archivage. Pour obtenir cette information dans un autre format, veuillez communiquer avec nous.

This document is archival in nature and is intended for those who wish to consult archival documents made available from the collection of Public Safety Canada.

Some of these documents are available in only one official language. Translation, to be provided by Public Safety Canada, is available upon request.

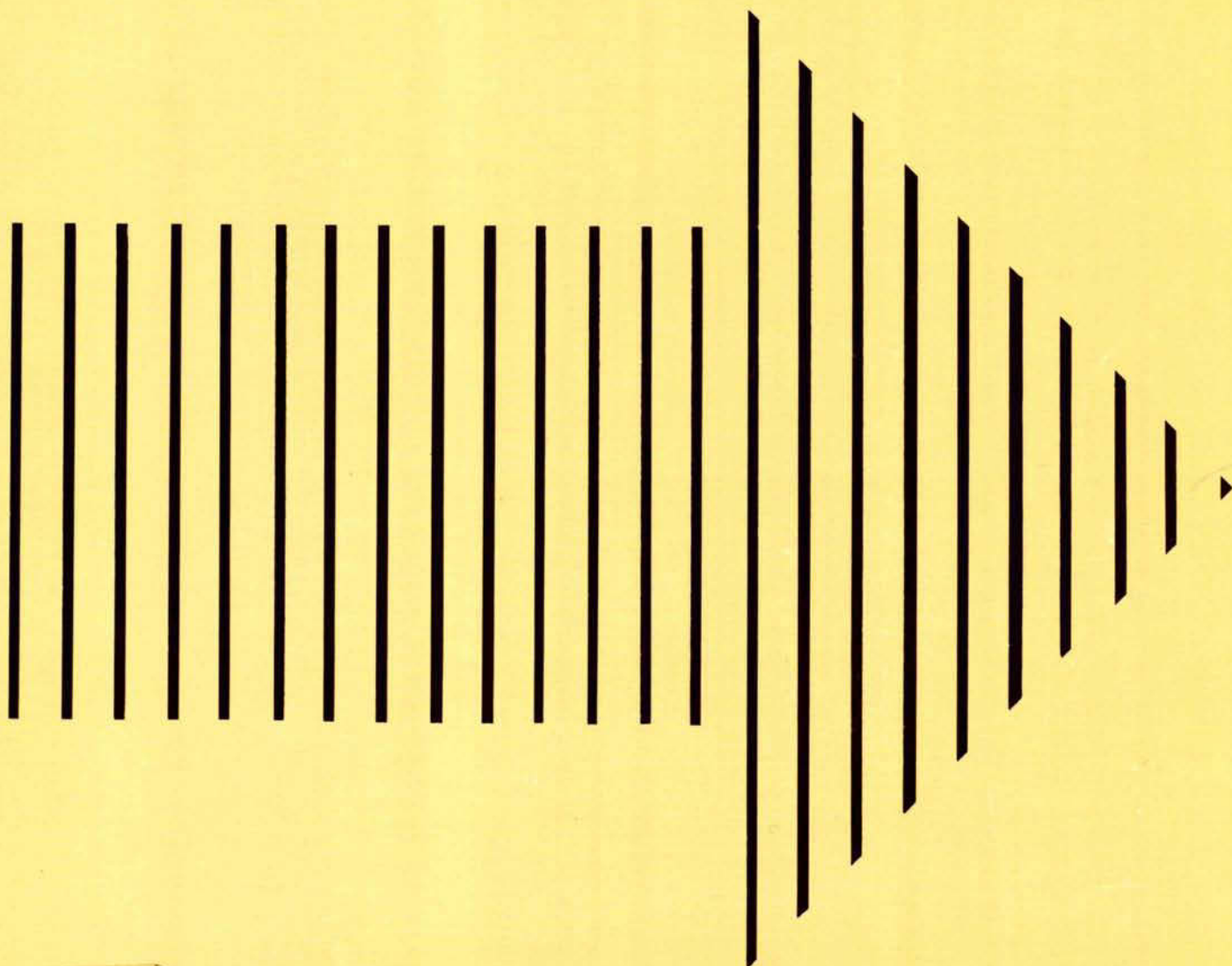
Le présent document a une valeur archivistique et fait partie des documents d'archives rendus disponibles par Sécurité publique Canada à ceux qui souhaitent consulter ces documents issus de sa collection.

Certains de ces documents ne sont disponibles que dans une langue officielle. Sécurité publique Canada fournira une traduction sur demande.



Solliciteur général Solicitor General
Canada Canada

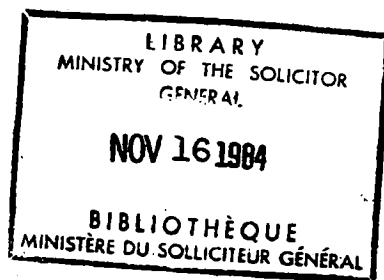
QUELQUES TENDANCES DE LA JUSTICE PÉNALE CANADIENNE



HV Direction des programmes, 1984

7315
.A6
Q4
1984
F
c.3

Canada



HY
7315
.A6
Q4:
1984
F
C.3

QUELQUES TENDANCES DE LA JUSTICE PÉNALE CANADIENNE

Groupe de la recherche
et de la statistique,
1984

Publié par la Division des communications, avec
l'autorisation de l'hon. Bob Kaplan, C.P., C.R.,
député, Solliciteur général du Canada.

© Ministre des Approvisionnements et Services Canada 1984

En vente au Canada par l'entremise de nos

agents libraires agréés
et autres librairies

ou par la poste au:

Centre d'édition du gouvernement du Canada
Approvisionnement et Services Canada
Ottawa, Canada, K1A 0S9

N° de catalogue JS 22-61/1984F
ISBN 0-660-91360-7

Canada: 5,25 \$
à l'étranger: 6,30 \$ (can)

Prix sujet à changement sans avis préalable

La Direction des programmes du Secrétariat du Ministère
comprend la Division des communications, le Centre de
consultation, la Division de la planification et de la
liaison, la Division de la recherche, la Division de la
statistique et une unité administrative.

Disponible en français et en anglais à la Division des
communications, Solliciteur général Canada, Ottawa
(Ontario) K1A 0P8.

AVANT-PROPOS

Nous sommes heureux de présenter l'édition de 1984 de Quelques tendances de la justice pénale canadienne. C'est en 1981 que notre ministère a entrepris la publication de cette série pour offrir, dans ce domaine, à la communauté de la justice pénale et au public canadien, les données statistiques les plus récentes dont se dégagent les principales tendances de la criminalité et de ses effets, des programmes et des dépenses de la justice pénale.

Cette année, nous avons élargi le cadre de cette publication pour présenter certaines des conclusions du Sondage canadien sur la victimisation en milieu urbain, réalisé par le Secrétariat du Ministère avec la collaboration de Statistique Canada. Ce sont là les données les plus étendues que l'on ait jamais recueillies au Canada au sujet de l'expérience de la victime et des façons dont on perçoit la criminalité et le système de justice pénale.

Nous avons aussi ajouté des renseignements plus détaillés sur les programmes du Ministère. Notre intention à cet égard était de montrer ce qui a été accompli et ce qui peut être encore fait pour réduire la criminalité et la peur du crime au Canada.

Ce document servira, nous l'espérons, à éclairer les débats permanents dans le domaine de la justice pénale et à guider les efforts collectifs que nous déployons pour la rendre humaine, efficace et équitable.

TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES GRAPHIQUES	Page
INTRODUCTION	iii
<u>TAUX DE CRIMINALITÉ AU CANADA</u>	vi
I. TENDANCES DE LA CRIMINALITÉ (DUC)	
* Taux d'infractions	
* Crimes contre les biens et crimes avec violence	4
* Perception du public face au crime	6
II. LE 'CRIME - SONDAGE CANADIEN SUR LA VICTIMISATION EN MILIEU URBAIN	
* Incidents non signalés	7
* Âge et sexe des victimes	8
* Coûts de la victimisation	8
III. COÛTS DE LA JUSTICE PÉNALE	
* Dépenses fédérales, provinciales et municipales (montants bruts)	11
* Dépenses du gouvernement fédéral (dollars constants)	16
<u>FONCTIONNEMENT DU SYSTÈME DE JUSTICE PÉNALE</u>	17
I. ADULTES ACCUSÉS ET JEUNES TRADUITS DEVANT LES TRIBUNAUX	
* Adultes accusés	17
* Jeunes traduits devant les tribunaux	18
II. PEINES INFLIGÉES	
* Perception du public face aux peines	21
* Perception du public face aux mises en liberté sous condition	22

III. SERVICES CORRECTIONNELS FÉDÉRAUX POUR ADULTES

* Croissance de la population des pénitenciers	23
* Admissions et mises en liberté	26
* Les autochtones dans les pénitenciers fédéraux	30

INITIATIVES DU MINISTÈRE

34

I. INITIATIVES DU MINISTÈRE: VICTIMES DU CRIME

* Information	34
* Crainte du crime	35
* Victimes d'agressions sexuelles	35
* Le point de vue de la victime	36
* La Loi sur les jeunes contrevenants	36
* Programmes existants	37
* Lignes de conduite coordonnées	37

II. INITIATIVES DU MINISTÈRE: PRÉVENTION DU CRIME

* Prévention des crimes contre les biens	38
* Prévention des crimes avec violence	40
* La prévention du crime et les jeunes	41

III. AUTRES INITIATIVES DU MINISTÈRE

43

ANNEXE

- * Liste des tableaux

LISTE DES GRAPHIQUES

TAUX DE CRIMINALITÉ AU CANADA

	<u>Page</u>
I. <u>TENDANCES DE LA CRIMINALITÉ (DUC)</u>	
GRAPHIQUE 1 - Ensemble des infractions, taux par 100 000 habitants, 1962-1981	1
GRAPHIQUE 2 - Taux de crimes avec violence et de crimes contre les biens, par 100 000 habitants, 1962-1981	2
GRAPHIQUE 3 - Taux de crimes avec violence et de crimes contre les biens, par 100 000 habitants, 1977-1981	3
GRAPHIQUE 4 - Crimes avec violence et crimes contre les biens exprimés en pourcentage du nombre total de crimes, Canada, 1977 et 1981	4
GRAPHIQUE 5 - Distribution procentuelle des crimes avec violence, Canada, 1977 et 1981	5
GRAPHIQUE 6 - Distribution procentuelle des crimes contre les biens, Canada, 1977 et 1981	5
 III. <u>COÛTS DE LA JUSTICE PÉNALE</u>	
GRAPHIQUE 7 - Dépenses brutes, aux fins de l'administration de la justice, à tous les niveaux de gouvernement, Canada, 1961-1962 à 1980-1981	11
GRAPHIQUE 8 - Dépenses brutes de la police, des tribunaux et des services correctionnels, Canada, 1961-1962 à 1980-1981	12
GRAPHIQUE 9 - Dépenses brutes de la police, par niveau de gouvernement, Canada, 1961-1962 à 1980-1981	13
GRAPHIQUE 10 - Dépenses brutes des services correction- nels, par niveau de gouvernement, Canada, 1961-1962 à 1980-1981	14

	<u>Page</u>
GRAPHIQUE 11 - Dépenses brutes des tribunaux, par niveau de gouvernement, Canada, 1961-1962 à 1980-1981	15
GRAPHIQUE 12 - Dépenses du gouvernement fédéral (dollars constants), dans le domaine de l'administration de la justice (police, tribunaux, services correctionnels), Canada, 1961-1980	16

FONCTIONNEMENT DU SYSTÈME DE JUSTICE PÉNALE

I. ADULTES ACCUSÉS ET JEUNES TRADUITS DEVANT LES TRIBUNAUX

GRAPHIQUE 13 - Taux d'adultes accusés, par 100 000 adultes, infractions avec violence et infractions contre les biens, 1977-1981	17
GRAPHIQUE 14 - Distribution procentuelle, selon l'âge, des jeunes traduits devant les tribunaux, Canada, 1977 et 1981	18
GRAPHIQUE 15 - Délits avec violence et délits contre les biens jugés par les tribunaux, selon l'âge des délinquants, Canada, 1977 et 1981	19
GRAPHIQUE 16 - Délits avec violence et délits contre les biens jugés par les tribunaux, exprimés en pourcentage de l'ensemble des délits, Canada, 1977 et 1981	20

III. SERVICES CORRECTIONNELS FÉDÉRAUX POUR ADULTES

GRAPHIQUE 17 - Population dans les pénitenciers canadiens, 1950-1982	23
GRAPHIQUE 18 - Taux d'incarcération dans les pénitenciers canadiens, par 100 000 Canadiens adultes, 1950-1982	24

	<u>Page</u>
GRAPHIQUE 19 - Population dans les pénitenciers, admissions et mises en liberté, Canada, 1950-1982	26
GRAPHIQUE 20 - Pourcentage de libérations conditionnelles totales révoquées, violation des modalités et perpétration d'une nouvelle infraction, Canada, 1970-1981	28
GRAPHIQUE 21 - Pourcentage de libérations sous surveillance obligatoire révoquées, violation des modalités et perpétration d'une nouvelle infraction, Canada, 1970-1981	29
GRAPHIQUE 22 - Détenus autochtones sous responsabilité fédérale, par région d'incarcération, Canada, 1981	31
GRAPHIQUE 23 - Nombre d'autochtones incarcérés et de non-autochtones incarcérés, exprimé en pourcentage, par région d'incarcération, Canada, 1981	32
GRAPHIQUE 24 - Pourcentage d'hommes et de femmes autochtones et non autochtones dans les pénitenciers, 1977-1981	33

INTRODUCTION

Le présent document offre un aperçu de certaines grandes tendances du système canadien de justice pénale, à savoir les tendances concernant la criminalité et ses répercussions, le nombre de cas traités, les dépenses au titre de l'administration de la justice, et les programmes dans le domaine de la justice pénale.

Nous avons voulu mettre en relief certains des aspects les plus marquants et les plus mesurables de l'évolution de la justice pénale au Canada. Il ne s'agit donc vraiment que de "quelques" tendances.

TAUX DE CRIMINALITÉ AU CANADA

I. TENDANCES DE LA CRIMINALITÉ (DUC)

La plupart des experts en statistiques juridiques traitent avec prudence les données DUC (Déclaration uniforme de criminalité) des vingt dernières années, lesquelles montrent un accroissement constant du taux de criminalité. Il existe des questions non réglées, par exemple celle de la façon dont les infractions sont signalées et dénombrées, questions qui laissent planer un doute sur l'exactitude de cette information. L'utilisation des données DUC comme unique indicateur du taux de criminalité au Canada doit se faire avec prudence, mais cette statistique constitue la principale source d'information nationale sur l'étendue des crimes signalés.

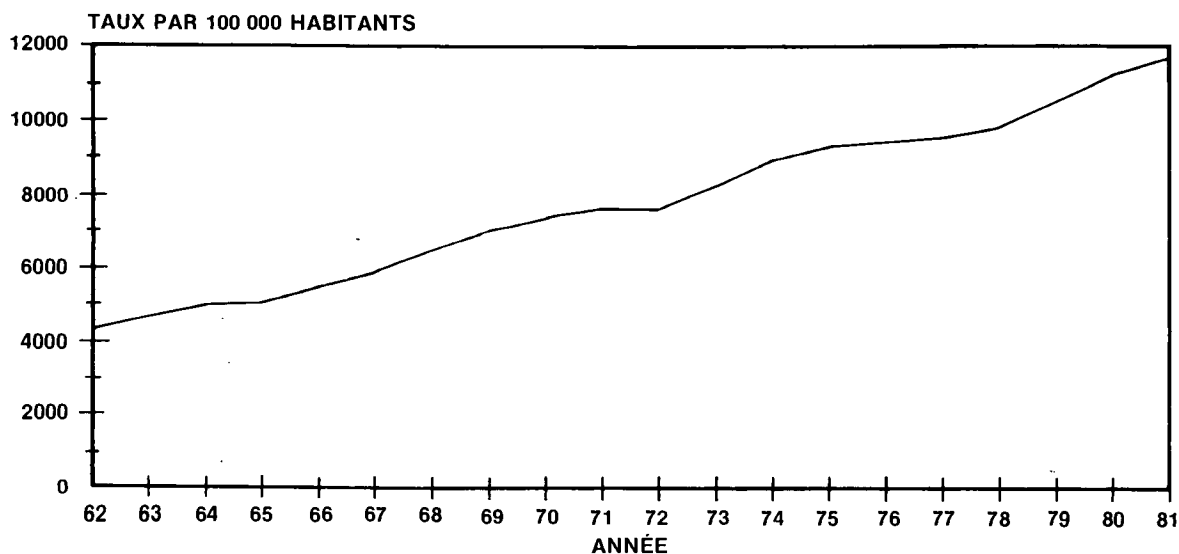
TAUX D'INFRACTIONS

1962-1981

- Le taux de l'ensemble des infractions a presque triplé, au Canada, entre 1962 et 1981, passant de 4 287,1 à 11 782,2 infractions, par 100 000 habitants.

GRAPHIQUE 1

ENSEMBLE DES INFRACTIONS, TAUX PAR 100 000 HABITANTS, 1962-1981

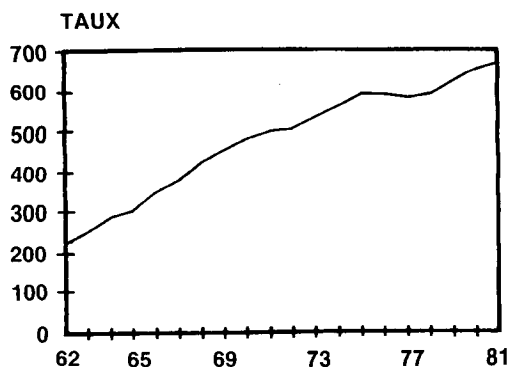


Source: Statistique Canada, Statistique de la criminalité et de l'application des règlements de la circulation, Annuel, Catalogue 85-205, 1962-1981.

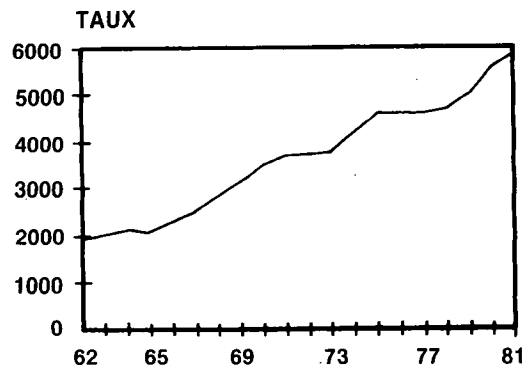
- Entre 1962 et 1981, le taux des crimes avec violence ⁽¹⁾ et celui des crimes contre les biens ont tous deux connu un accroissement constant. Toutefois, les crimes violents constituaient une faible proportion de l'ensemble (moins de 7%), alors que les crimes contre les biens étaient beaucoup plus fréquents (environ 50% de l'ensemble).

GRAPHIQUE 2

TAUX DE CRIMES AVEC VIOLENCE,
PAR 100 000 HABITANTS, 1962-1981



TAUX DE CRIMES CONTRE LES BIENS,
PAR 100 000 HABITANTS, 1962-1981



Source: Statistique Canada, Statistique de la criminalité et de l'application des règlements de la circulation, Annuel, Catalogue 85-205

(1) Nous employons l'expression crimes avec violence parce que c'est l'usage. Toutefois, il s'agit là d'une appellation quelque peu inexacte, étant donné que de nombreux crimes soi-disant violents (par ex. vol à main armée) n'entraînent aucune blessure réelle, et que de nombreux crimes contre les biens impliquent de fait de la violence, même s'ils visent uniquement des biens.

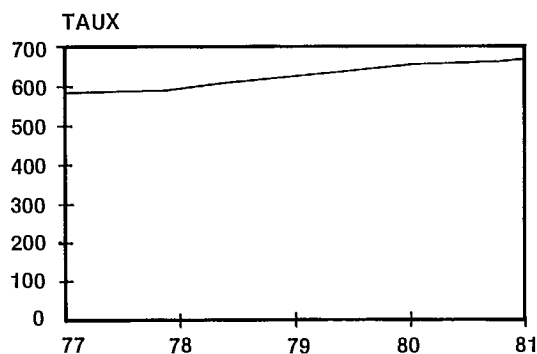
AU COURS DES DERNIÈRES ANNÉES

Au Canada, entre 1977 et 1981, le taux d'infractions, par 100 000 habitants, a changé comme suit:

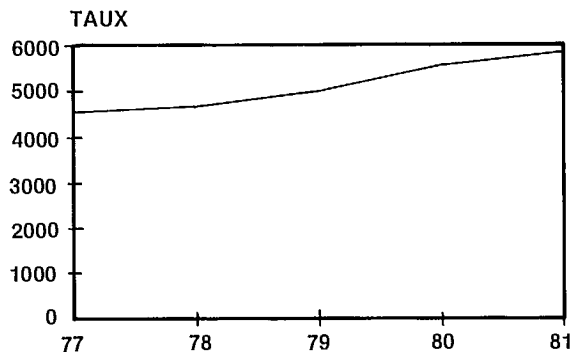
- Le taux de l'ensemble des infractions a augmenté de 23,3%. (Infractions au Code criminel, aux lois fédérales et provinciales, et aux règlements municipaux).
- Le taux des infractions au Code criminel a augmenté de 26,2%. (Infractions avec violence, contre les biens, ou autres).
- Le taux des infractions avec violence a connu un accroissement de 15,1%. (Homicide, tentative de meurtre, agression sexuelle, voies de fait et vol qualifié).
- Le taux des infractions contre les biens a connu un accroissement de 29,9%. (Effraction, vol de véhicule à moteur, vol, recel et fraude).

GRAPHIQUE 3

TAUX DE CRIMES AVEC VIOLENCE,
PAR 100 000 HABITANTS, 1977-1981



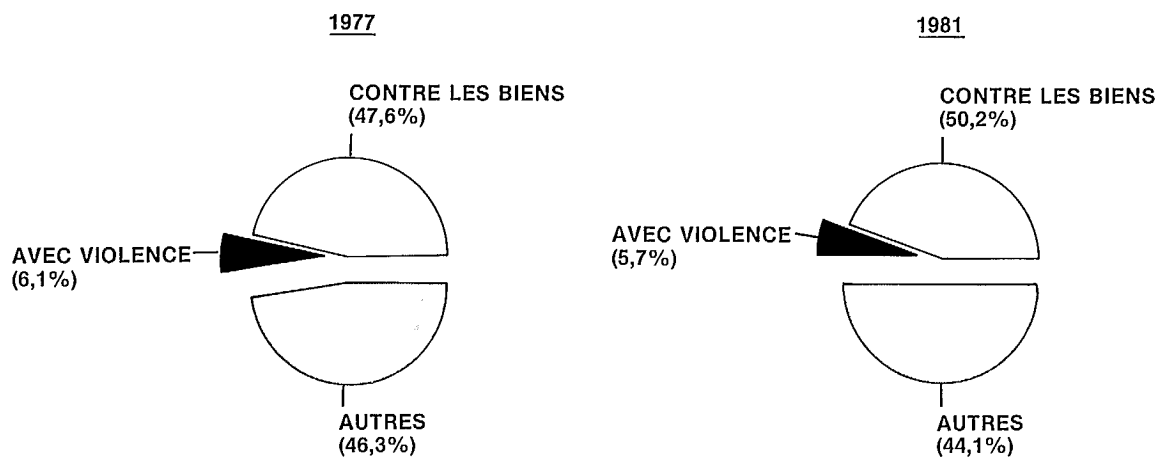
TAUX DE CRIMES CONTRE LES BIENS,
PAR 100 000 HABITANTS, 1977-1981



Source: Statistique Canada, Statistique de la criminalité et de l'application des règlements de la circulation, Annuel, Catalogue 85-205, 1977-1981.

**CRIMES CONTRE LES BIENS
ET CRIMES AVEC VIOLENCE****COMPARAISON ENTRE 1977 ET 1981**

Environ 50% des crimes commis au cours de ces deux années étaient des infractions contre les biens, les crimes violents représentant à peu près 6% de l'ensemble.

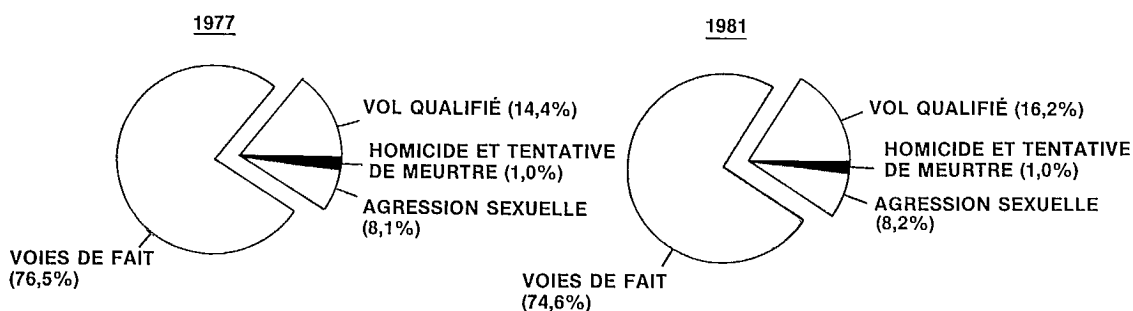
GRAPHIQUE 4**CRIMES AVEC VIOLENCE ET CRIMES CONTRE LES BIENS EXPRIMÉS EN
POURCENTAGE DU NOMBRE TOTAL DE CRIMES, CANADA, 1977 et 1981**

Source: Statistique Canada, Statistique de la criminalité et de l'application des règlements de la circulation, Annuel, Catalogue 85-205

En 1981, comme en 1977, les voies de fait constituaient l'infraction avec violence la plus fréquente. La catégorie des voies de fait comprend les coups et blessures, les voies de fait entraînant des lésions corporelles, et les voies de fait contre un agent de la paix.

GRAPHIQUE 5

DISTRIBUTION PROCENTUELLE DES CRIMES AVEC VIOLENCE, CANADA, 1977 et 1981

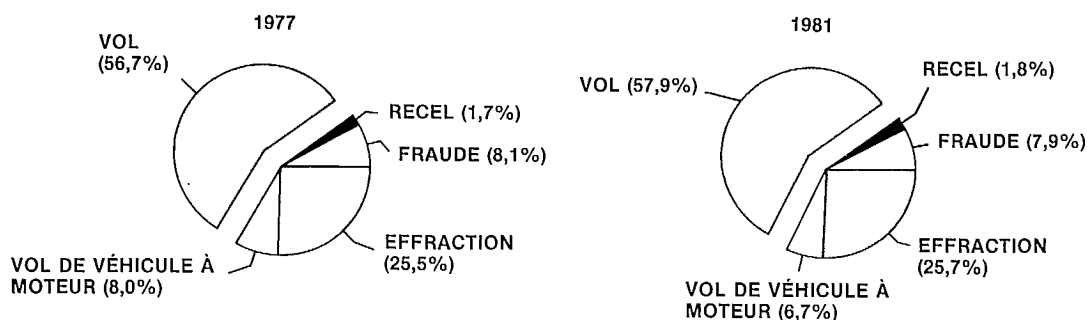


Source: Statistique Canada, Statistique de la criminalité et de l'application des règlements de la circulation, Annuel, Catalogue 85-205

En 1981, comme en 1977, le vol (de plus de 200 \$, ou de 200 \$ et moins) était le crime contre les biens le plus souvent commis; venait ensuite l'introduction par effraction.

GRAPHIQUE 6

DISTRIBUTION PROCENTUELLE DES CRIMES CONTRE LES BIENS, CANADA, 1977 et 1981



Source: Statistique Canada, Statistique de la criminalité et de l'application des règlements de la circulation, Annuel, Catalogue 85-205

PERCEPTION DU PUBLIC FACE AU CRIME

Le sondage national effectué en février 1982 par la société Gallup (Canada) comprenait des questions sur les vues du public concernant l'étendue du crime au Canada. Ces vues ont alors été comparées aux statistiques de la police. La plupart des Canadiens considèrent les crimes graves comme un problème plus important que ne le laissent entendre les statistiques disponibles.

- Les Canadiens surestiment de beaucoup la proportion des crimes où la violence entre en ligne de compte. En particulier, presque les trois quarts des personnes interrogées ont affirmé que la violence entraînait en ligne de compte dans au moins 30% de tous les crimes commis au Canada, et nombreux étaient ceux qui croyaient que ce chiffre était beaucoup plus élevé. Or les statistiques officielles montrent qu'en 1981, par exemple, les crimes violents représentaient seulement 5,7% de l'ensemble des infractions signalées à la police.
- Les Canadiens croient que les meurtres ont augmenté, au cours des dernières années, alors qu'en fait, ils ont diminué. Presque les deux tiers des personnes interrogées pensaient que les meurtres avaient augmenté, depuis l'abolition de la peine capitale, mais les données se rapportant aux homicides et aux meurtres montrent une légère diminution du nombre et du taux de ceux-ci depuis 1976.
- Les Canadiens pensent également que les détenus bénéficiant d'une libération conditionnelle sont plus susceptibles qu'ils ne le sont réellement, de commettre des crimes avec violence peu après leur mise en liberté. Près des deux tiers des personnes interrogées ont déclaré qu'au moins 40% des individus mis en liberté conditionnelle commettent des crimes violents dans les trois années suivant leur mise en liberté, et nombreux étaient ceux qui croyaient que ce chiffre était beaucoup plus élevé. Le chiffre officiel s'élève à 13% environ.

- Sources: (1) Doob, Anthony N. et Roberts, Julian V., Crime: Some Views of the Canadian Public, Centre de criminologie, Université de Toronto, août 1982.
- (2) Statistique Canada, Statistique de la criminalité et de l'application des règlements de la circulation, Annuel, Catalogue 85-205

II. LE CRIME - SONDAGE CANADIEN SUR LA VICTIMISATION EN MILIEU URBAIN

Le Sondage canadien sur la victimisation en milieu urbain, effectué en 1982, fournit des renseignements sur le nombre de crimes signalés et non signalés, en 1981, le nombre de victimes d'actes criminels, la perception du public face au crime et au système de justice pénale, et plusieurs autres questions importantes. Les données ont été obtenues au moyen d'appels téléphoniques effectués auprès de quelque 60 000 adultes, choisis au hasard, dans sept centres urbains du Canada: la région métropolitaine de Vancouver, Edmonton, Winnipeg, Toronto, Montréal, Halifax-Dartmouth et Saint-Jean (T.-N.). Huit types de crimes, divisés en deux catégories importantes, ont été étudiés: les crimes contre la personne (agression sexuelle, vol qualifié, voies de fait et vol à caractère personnel) et les crimes contre les biens (introduction par effraction, vol de véhicule à moteur, vol domiciliaire et vandalisme). Cette enquête a été financée par le ministère du Solliciteur général et effectuée avec le concours de Statistique Canada.

INCIDENTS NON SIGNALÉS

Le Sondage canadien sur la victimisation en milieu urbain révèle que dans les sept villes étudiées, plus de la moitié (58,5%) des incidents décrits aux personnes chargées d'effectuer l'enquête n'ont jamais été portés à l'attention de la police.

- Le crime le plus susceptible d'être passé sous silence était le vol de biens personnels (non signalé dans 71% des cas).
- Le crime le moins susceptible d'être passé sous silence était le vol d'un véhicule à moteur (non signalé dans 11% des cas).

Les raisons les plus fréquemment invoquées par les personnes qui se sont abstenues de porter plainte étaient les suivantes:

- L'infraction était trop insignifiante. Cette raison a été donnée dans les deux tiers des cas.
- La police n'aurait rien pu y faire de toute façon (61%).
- Il était trop compliqué de signaler le crime (24%).

**ÂGE ET SEXE
DES VICTIMES**

Le risque d'être victime d'un crime est étroitement lié à l'âge et au sexe de celle-ci.

- Contrairement à la croyance populaire, les personnes âgées ne risquent pas plus d'être victimes d'un crime que les autres. En ce qui concerne les infractions à caractère personnel, ce sont habituellement des jeunes de moins de 25 ans qui en sont les victimes. Quelle que soit la catégorie de crimes, les risques d'être victime d'une infraction diminuent avec l'âge.
- Les femmes sont sept fois plus susceptibles que les hommes d'être victimes d'une agression sexuelle; de plus, le risque d'être victime d'un vol de biens personnels est plus élevé chez les femmes que chez les hommes.
- Le risque, pour un homme, d'être victime d'un vol qualifié ou de voies de fait, est presque deux fois plus élevé que pour une femme.

**COÛTS DE LA
VICTIMISATION**

Il ne s'agit pas seulement de coûts financiers; toutefois, les pertes financières sont les plus faciles à quantifier. Le Sondage canadien sur la victimisation en milieu urbain fournit des données sur les pertes financières, à partir des pertes moyennes brutes et des pertes moyennes nettes. La perte moyenne brute représente la moyenne des coûts totaux de tous les incidents, y compris ceux que les assurances couvrent. La perte moyenne nette, beaucoup plus basse, vise les dommages matériels subis par la victime, compte non tenu de l'indemnité versée par une compagnie d'assurances.

PRÉJUDICE ÉCONOMIQUE - PAR TYPE D'INCIDENT

- Les vols de véhicules à moteur étaient à l'origine de la perte moyenne brute la plus élevée (3 512\$); suivaient les pertes découlant d'introductions par effraction (1 142\$) et de vols qualifiés (576\$). Les pertes moyennes nettes, pour ces mêmes infractions, s'élevaient respectivement à 459 \$, 655 \$, et 315 \$, ce qui montre que les vols de véhicules à moteur font l'objet d'une indemnisation élevée.

PRÉJUDICE ÉCONOMIQUE - SELON LE SEXE DE LA VICTIME

- Les victimes, tant les hommes que les femmes, avaient subi des pertes matérielles dans 70% des cas. Pour les hommes, la perte moyenne nette s'élevait à 226 \$, comparativement à 216 \$ pour les femmes.

PRÉJUDICE ÉCONOMIQUE - REVENU FAMILIAL ET ÂGE DE LA VICTIME

- Dans les sept villes étudiées, les personnes âgées qui ont été interrogées avaient un revenu familial moyen, par an, plus faible que celui des autres catégories (12 611\$). En ce qui concerne les personnes âgées, les pertes matérielles brutes représentaient 2,5% du revenu familial, alors que les pertes matérielles nettes représentaient 1,4% de celui-ci. En ce qui concerne les autres catégories (y compris les adolescents habitant avec leurs parents), le revenu familial moyen était de plus de 20 000 \$, et les pertes brutes s'élevaient à peine à 1,6% de ce revenu; les pertes nettes s'élevaient à la moitié de ce montant ou moins.

Ces chiffres ne devraient pas nous faire oublier la souffrance qui peut découler d'une perte financière. De toute évidence, les conséquences financières de la victimisation seront plus sérieuses pour ceux qui ont un revenu faible ou fixe. Pour les familles à faible revenu, les chances de récupération sont moindres et, en admettant qu'elles récupèrent en partie leurs pertes, la période d'attente est susceptible d'entraîner des difficultés importantes. De plus, les coûts financiers ne représentent qu'une faible partie de l'effet de la victimisation. Les coûts physiques et émotifs sont encore plus importants, dans de nombreux cas.

COÛTS PHYSIQUES

Parmi les quelque 1 600 000 incidents de victimisation signalés dans les sept villes, moins de 350 000 pouvaient être classés comme impliquant un contact personnel avec l'infracteur. Néanmoins, ces incidents sont à l'origine de 50 500 nuits passées dans des hôpitaux et de 405 700 journées perdues par suite d'une incapacité quelconque. À peu près 10% de ceux qui avaient été victimes de voies de fait, d'un vol qualifié ou d'une agression sexuelle ont eu besoin de certains soins médicaux ou dentaires. Il était relativement rare qu'une victime ait été gravement blessée, mais ici encore, les coûts de la victimisation sont plus lourds pour certains que pour d'autres, par exemple ceux qui ont uniquement une assurance maladie de base et, bien sûr, ceux qui sont physiquement frêles et vulnérables.

Nous savons que les victimes de certaines infractions risquent plus que d'autres d'être gravement blessées. Les victimes d'agression sexuelle, en particulier, risquaient davantage d'être blessées et, lorsqu'elles l'étaient, elles risquaient davantage d'avoir besoin de soins médicaux. Nous savons également que les coûts de pareilles infractions vont beaucoup plus loin que les coûts physiques ou financiers.

Source: Sondage canadien sur la victimisation en milieu urbain, 1982

III. COÛTS DE LA JUSTICE PÉNALE

Il est très difficile de connaître le montant exact que les gouvernements dépensent dans le domaine de la justice pénale. Certaines difficultés se posent étant donné que, pour rassembler des données complètes sur les coûts, il faut recueillir des renseignements de tous les niveaux de gouvernement - fédéral, provincial et municipal - et de tous les éléments du système de justice.

Le système canadien de justice pénale a énormément changé, au cours des vingt dernières années. Le niveau absolu des dépenses liées aux services de justice pénale a considérablement monté. Toutefois, les augmentations relatives sont demeurées faibles. Une bonne partie des coûts dont il est ici question reflètent des activités qui ne sont pas directement liées à la criminalité. Ainsi, une grande partie des tâches de la police sont consacrées à divers types de services sociaux. Les données des pages qui suivent fournissent la meilleure approximation qu'il soit possible de donner au sujet des sommes dépensées en vue de fournir toute la gamme des services de justice pénale.

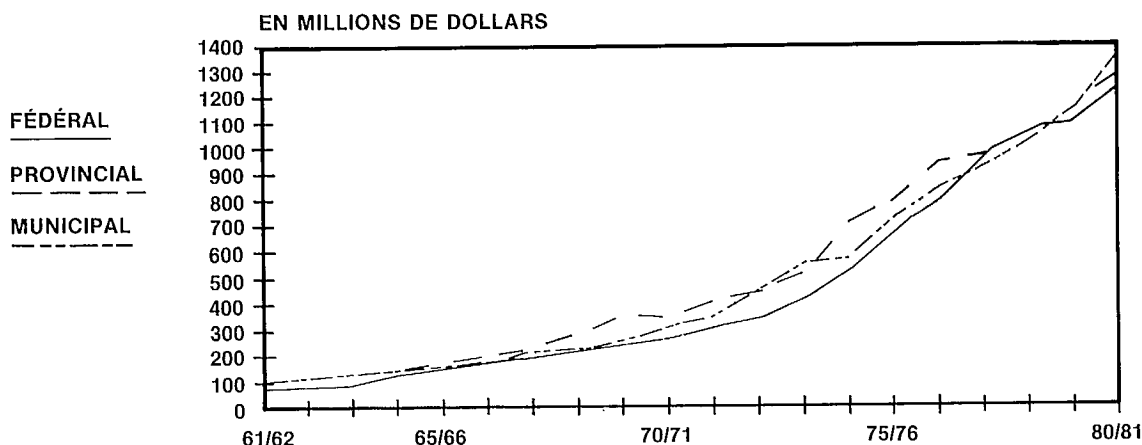
DÉPENSES FÉDÉRALES, PROVINCIALES ET MUNICIPALES (MONTANTS BRUTS)

DÉPENSES TOTALES - POLICE, TRIBUNAUX ET SERVICES CORRECTIONNELS - PAR NIVEAU DE GOUVERNEMENT

- Entre 1961-1962 et 1980-1981, les dépenses totales brutes, aux fins de l'administration de la justice, se sont accrues à tous les niveaux de gouvernement, qu'il s'agisse du niveau fédéral, du niveau provincial ou du niveau municipal.

GRAPHIQUE 7

DÉPENSES BRUTES ⁽¹⁾ AUX FINS DE L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE, À TOUS LES NIVEAUX DE GOUVERNEMENT, CANADA, 1961-1962 À 1980-1981 ⁽²⁾ EN MILLIONS DE DOLLARS



- (1) Les dépenses fédérales et provinciales sont enregistrées par année financière, mais les dépenses municipales le sont par année civile.
- (2) 1980-1981, dépenses prévues.

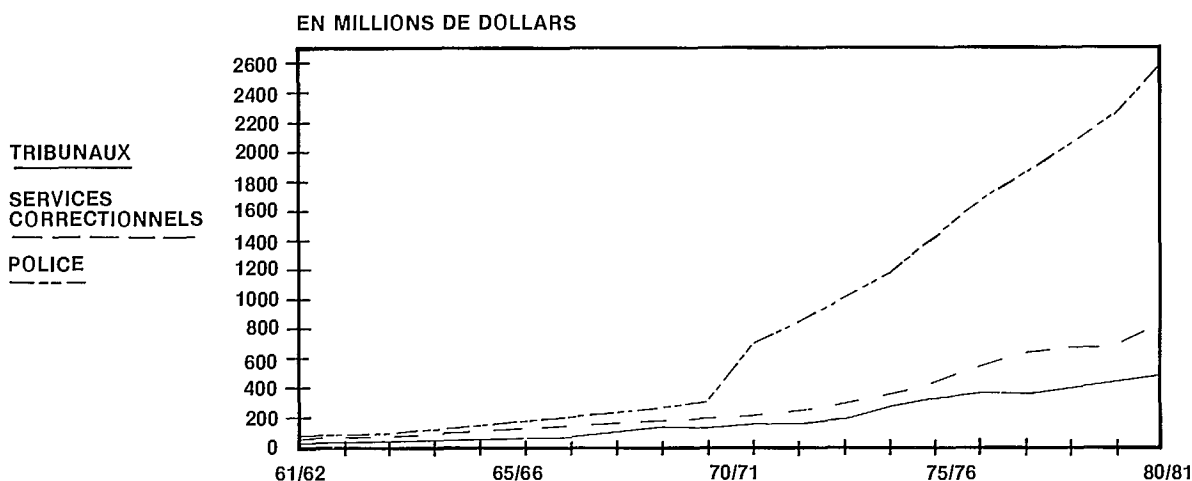
Source: Demers, D.J. Criminal Justice Administration Expenditure in Canada: Examination of Recent Trends, Solliciteur général Canada, 1979 (non publié, actuellement mis à jour)

DÉPENSES TOTALES - FÉDÉRALES, PROVINCIALES, MUNICIPALES -
PAR TYPE DE DÉPENSES

- Les coûts de la police ont toujours constitué la plus grande partie des dépenses du secteur de la justice pénale; viennent ensuite les dépenses des services correctionnels et des tribunaux. Au cours de la dernière décennie, l'écart entre les coûts de la police et les autres types de coûts s'est accentué.

GRAPHIQUE 8

DÉPENSES BRUTES DE LA POLICE, DES TRIBUNAUX ET DES SERVICES
CORRECTIONNELS, CANADA, 1961-1962 À 1980-1981



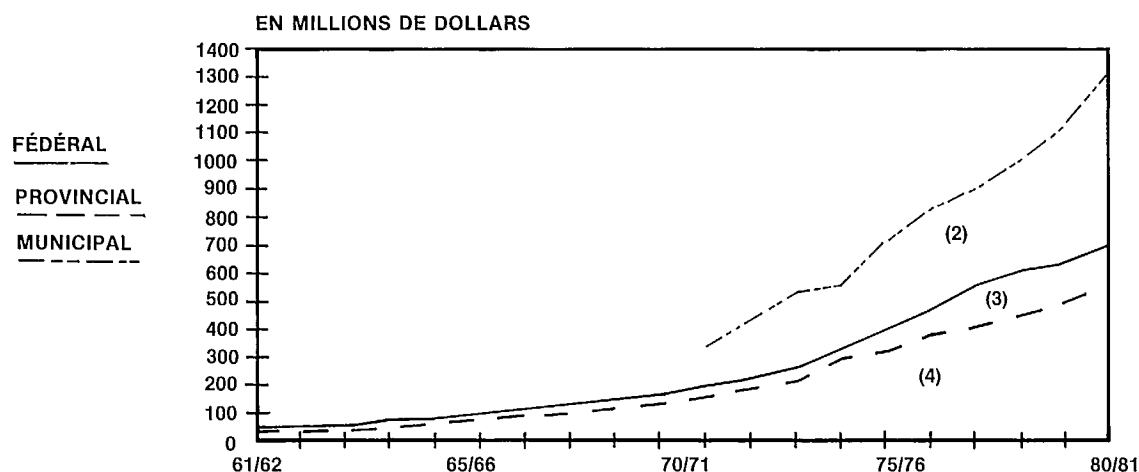
Source: Demers, D.J. Criminal Justice Administration Expenditure in Canada: Examination of Recent Trends, Solliciteur général Canada, 1979 (non publié, actuellement mis à jour)

DÉPENSES BRUTES DE LA POLICE, PAR NIVEAU DE GOUVERNEMENT

- De 1971 à 1980, le secteur de l'application de la loi a toujours représenté plus de 90% des dépenses municipales au titre de l'administration de la justice. Les montants dépensés par les administrations municipales pour les services de police étaient plus élevés que ceux que dépensaient les secteurs fédéral et provincial ensemble.

GRAPHIQUE 9

DÉPENSES BRUTES DE LA POLICE (1), PAR NIVEAU DE GOUVERNEMENT, CANADA, 1961-1962 À 1980-1981



- (1) Les dépenses provinciales et fédérales sont enregistrées par année financière, mais les dépenses municipales le sont par année civile.
- (2) Aucune répartition par activité jusqu'en 1971. Dépenses prévues en 1979-1980.
- (3) Dépenses prévues en 1980-1981.
- (4) Dépenses prévues en 1979-1980 et en 1980-1981.

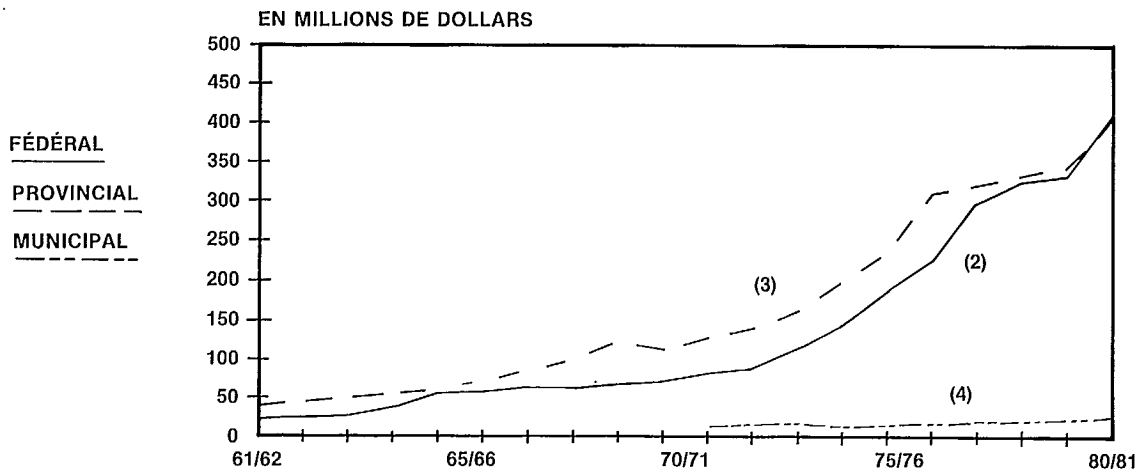
Source: Demers, D.J. Criminal Justice Administration Expenditure in Canada: Examination of Recent Trends, Solliciteur général Canada, 1979 (non publié, actuellement mis à jour).

DÉPENSES BRUTES DES SERVICES CORRECTIONNELS - PAR NIVEAU
DE GOUVERNEMENT

- Entre 1961-1962 et 1980-1981, les coûts des services correctionnels représentaient à peu près 40% des dépenses provinciales et environ 60% des dépenses fédérales, dans le domaine de l'administration de la justice. Aux deux niveaux, les coûts des services correctionnels ont augmenté au cours des vingt dernières années.

GRAPHIQUE 10

DÉPENSES BRUTES DES SERVICES CORRECTIONNELS (1), PAR NIVEAU
DE GOUVERNEMENT, CANADA, 1961-1962 À 1980-1981



- (1) Les dépenses provinciales et fédérales sont enregistrées par année financière, mais les dépenses municipales le sont par année civile.
- (2) Dépenses prévues en 1980-1981.
- (3) Dépenses prévues en 1979-1980 et en 1980-1981.
- (4) Aucune distinction n'est faite entre les dépenses des tribunaux et celles des services correctionnels. Les dépenses municipales n'ont été réparties par activité qu'à partir de 1971.

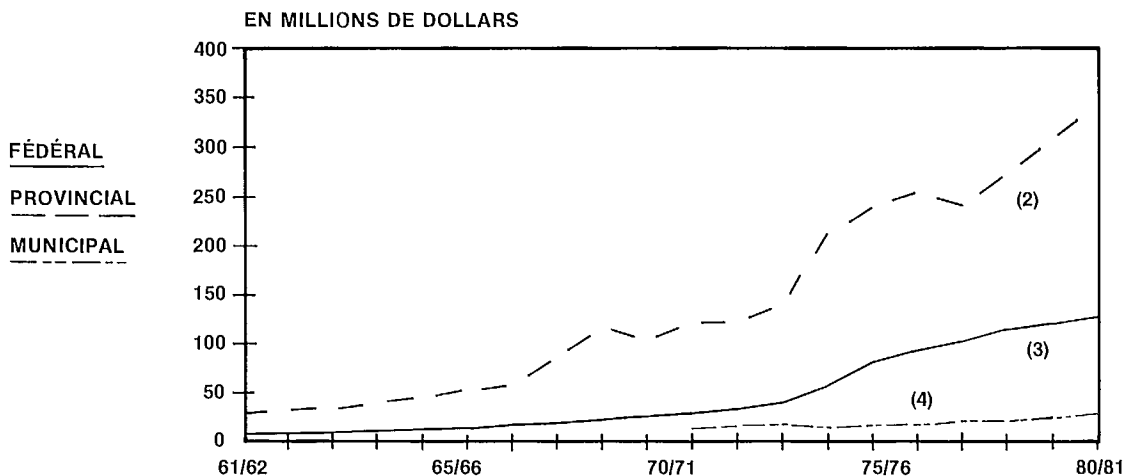
Source: Demers, D.J. Criminal Justice Administration Expenditure in Canada: Examination of Recent Trends, Solliciteur général Canada, 1979, (non publié, actuellement mis à jour).

DÉPENSES BRUTES DES TRIBUNAUX - PAR NIVEAU DE GOUVERNEMENT

- Entre 1961-1962 et 1980-1981, les dépenses des tribunaux ont toujours constitué un peu moins de 30% des dépenses provinciales brutes, et un peu plus de 10% des dépenses fédérales brutes, en matière d'administration de la justice. Pendant toute cette période, les dépenses judiciaires ont augmenté, tant au niveau fédéral qu'au niveau provincial.

GRAPHIQUE 11

DÉPENSES BRUTES DES TRIBUNAUX (1), PAR NIVEAU DE GOUVERNEMENT, CANADA, 1961-1962 A 1980-1981



- (1) Les dépenses provinciales et fédérales sont enregistrées par année financière, mais les dépenses municipales le sont par année civile.
- (2) Dépenses prévues en 1979-1980 et en 1980-1981.
- (3) Dépenses prévues en 1980-1981
- (4) Aucune distinction n'est faite entre les dépenses des tribunaux et celles des services correctionnels. Les dépenses municipales n'ont été réparties par activité qu'à partir de 1971.

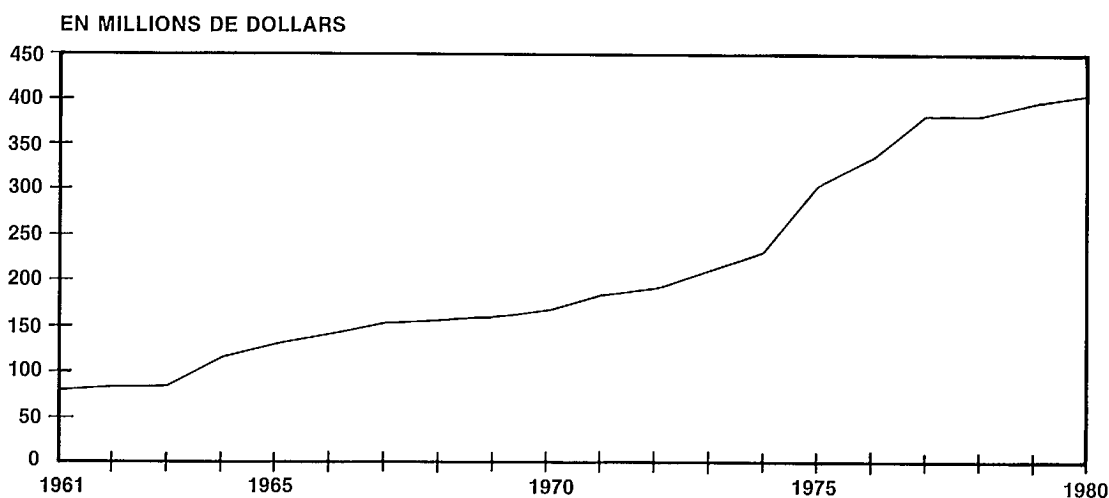
Source: Demers, D.J. Criminal Justice Administration Expenditure in Canada: Examination of Recent Trends, Solliciteur général Canada, 1979 (non publié, actuellement mis à jour).

DÉPENSES DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL (DOLLARS CONSTANTS)

- De 1961 à 1980, les dépenses fédérales, dans le domaine de l'administration de la justice, ont passé de 80 millions à un peu plus de 400 millions de dollars. En 1980, les dépenses fédérales totales, concernant la police, les tribunaux et les services correctionnels (rajustées à l'indice implicite des prix) s'élevaient à 16,85 \$ par personne. En 1961, elles s'élevaient à 4,38 \$ par personne. De 1961 à 1980, les dépenses fédérales, au titre de l'administration de la justice, se sont maintenues à un niveau inférieur à 0,5% du produit national brut.

GRAPHIQUE 12

DÉPENSES DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL (DOLLARS CONSTANTS (1)), DANS LE DOMAINE DE L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE (POLICE, TRIBUNAUX, SERVICES CORRECTIONNELS), CANADA, 1961-1980 (2)



- (1) Dollars constants = dollars courants ÷ indice implicite des prix, dépenses courantes du gouvernement, en biens et services (1961 = 1,00).
- (2) L'indice implicite des prix et les chiffres de population sont enregistrés par année civile. Les dépenses fédérales sont enregistrées par année financière.

Source: Demers, D.J. Criminal Justice Administration Expenditure in Canada: Examination of Recent Trends, Solliciteur général Canada, 1979 (non publié, actuellement mis à jour).

FONCTIONNEMENT DU SYSTÈME DE JUSTICE PÉNALE

I. ADULTES ACCUSÉS ET JEUNES TRADUITS DEVANT LES TRIBUNAUX

ADULTES ACCUSÉS

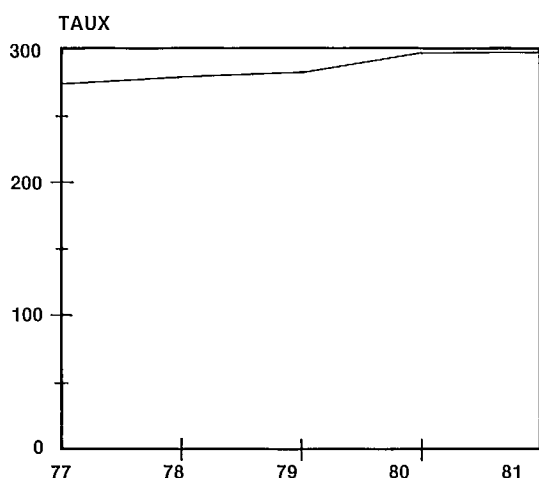
En ce qui concerne les personnes accusées, un certain nombre de facteurs influent sur les données: entre autres, l'étendue de la criminalité, les pratiques de la police et du ministère public. Même si elles ne reflètent aucun phénomène particulier, ces données constituent une indication importante des pressions exercées sur le système de justice pénale et, en particulier, sur les tribunaux.

- ° En 1981, dans le cas des infractions avec violence, le taux d'adultes accusés, par 100 000 adultes, avait augmenté de 8,2%, par rapport aux chiffres de 1977.
- ° En ce qui concerne les infractions contre les biens, en 1981, le taux d'adultes accusés, par 100 000 adultes, avait augmenté de 27,5%, par rapport aux chiffres de 1977.

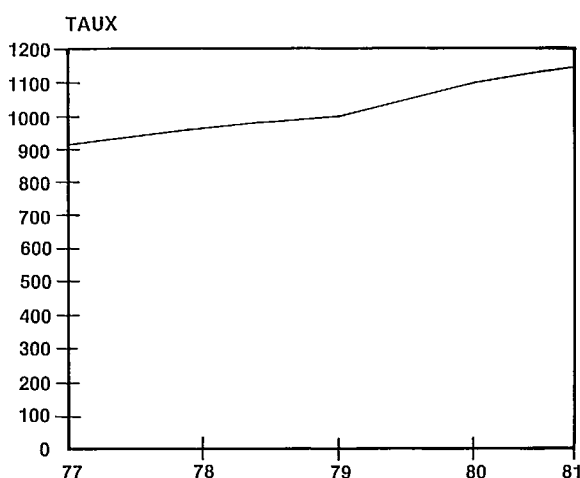
GRAPHIQUE 13

TAUX D'ADULTES ACCUSÉS, PAR 100 000 ADULTES, INFRACTIONS AVEC VIOLENCE ET INFRACTIONS CONTRE LES BIENS, 1977-1981

INFRACTIONS AVEC VIOLENCE



INFRACTIONS CONTRE LES BIENS



Source: Statistique Canada, Statistique de la criminalité et de l'application des règlements de la circulation, Annuel, Catalogue 85-205

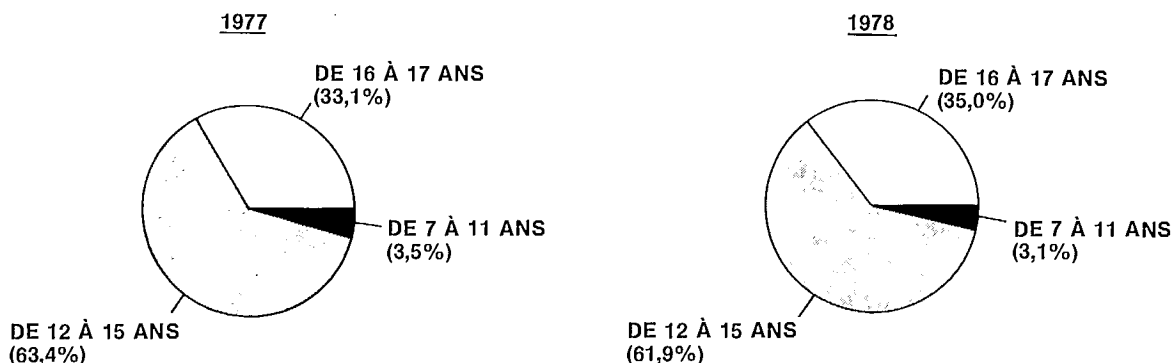
JEUNES TRADUITS DEVANT LES TRIBUNAUX

Le nombre des jeunes qui comparaissent devant les tribunaux dépend de la mise en application des lois provinciales dans le domaine du bien-être de l'enfant. Ainsi, l'adoption, en 1979, de la Loi sur la protection de la jeunesse, au Québec, a grandement influé sur le nombre de jeunes que les tribunaux ont vus cette année-là et les années suivantes. Cet état de choses, et d'autres modifications apportées aux lois provinciales, influeraient sur les caractéristiques quantitatives et qualitatives des données.

- Entre 1977 et 1981, la majorité des enfants traduits devant les tribunaux (de 62 à 77%) avaient entre 12 et 15 ans. La plupart des enfants jugés délinquants (62 à 78%) avaient le même âge.
- Au cours de cette période, les jeunes de 16 et 17 ans constituaient entre 18 et 36% de ceux qui avaient comparu devant les tribunaux et de ceux qui avaient été jugés délinquants.

GRAPHIQUE 14

DISTRIBUTION PROCENTUELLE, SELON L'ÂGE, DES JEUNES TRADUITS DEVANT LES TRIBUNAUX, CANADA, 1977 ET 1981



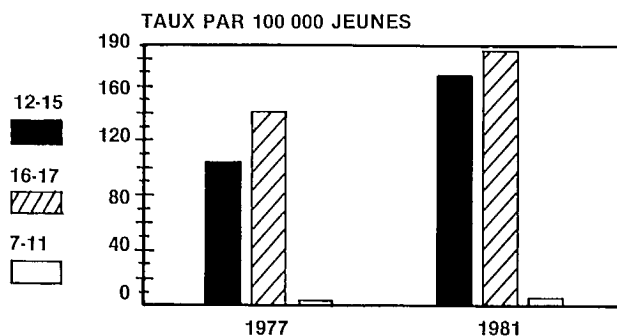
Sources: (1) Statistique Canada, Jeunes délinquants, Annuel
Catalogue 85-202
(2) Statistique Canada, Centre canadien de la statistique
juridique, Jeunes délinquants, 1980,
1981, Annuel

- Le taux de cas soumis aux tribunaux dans lesquels la violence entraînait en ligne de compte était légèrement plus élevé pour la catégorie des 16 et 17 ans que pour celle des 12 à 15 ans. Il y avait rarement des enfants plus jeunes.
- Les causes portant sur des infractions contre les biens concernaient surtout des jeunes de 12 à 15 ans. Les jeunes de 16 et 17 ans étaient mêlés à des activités criminelles plus souvent que les enfants de moins de 12 ans.

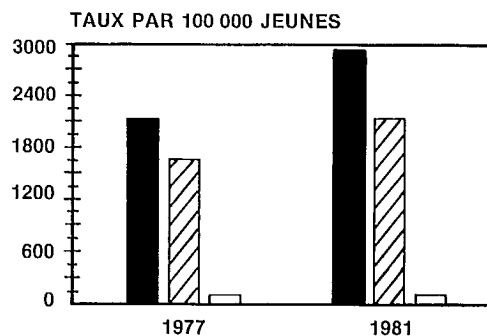
GRAPHIQUE 15

DÉLITS AVEC VIOLENCE ET DÉLITS CONTRE LES BIENS JUGÉS PAR LES TRIBUNAUX, SELON L'ÂGE DES DÉLINQUANTS, CANADA, 1977 ET 1981

DÉLITS AVEC VIOLENCE



DÉLITS CONTRE LES BIENS

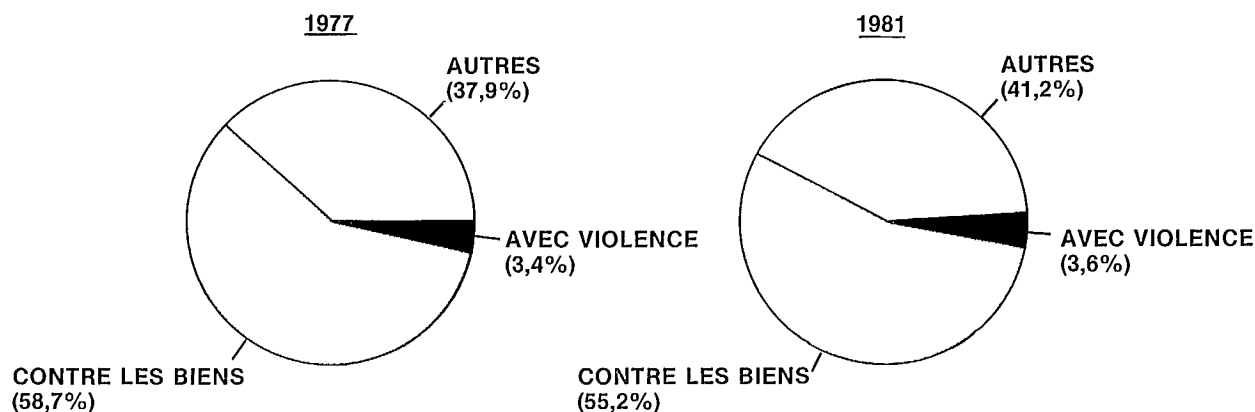


Sources: (1) Statistique Canada, Jeunes délinquants, Annuel, Catalogue 85-202
 (2) Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Jeunes délinquants, 1980, 1981, Annuel.

- Les délits avec violence ont toujours constitué un très petit pourcentage de l'ensemble, les délits contre les biens représentant toujours la plus grosse part.

GRAPHIQUE 16

DÉLITS AVEC VIOLENCE ET DÉLITS CONTRE LES BIENS JUGÉS PAR LES TRIBUNAUX, EXPRIMÉS EN POURCENTAGE DE L'ENSEMBLE DES DÉLITS, CANADA, 1977 ET 1981



- La catégorie "autres" comprend des infractions au Code criminel non dénombrées dans les cas de délits avec violence ou contre les biens, des infractions à des lois fédérales (y compris les lois concernant les drogues et la Loi sur les jeunes délinquants), ainsi que des infractions à des lois provinciales et à des règlements municipaux.

Sources: (1) Statistique Canada, Jeunes délinquants, Annuel, Catalogue 85-202
 (2) Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Jeunes délinquants, 1980, 1981, Annuel.

II. PEINES INFLIGÉES

Les statistiques judiciaires, pour l'ensemble du Canada, ont été publiées pour la dernière fois en 1968; des données sur toutes les provinces, sauf le Québec et l'Alberta, sont disponibles jusqu'en 1973. Depuis lors, pour des raisons complexes, il n'y a eu aucune statistique nationale sur l'activité des tribunaux. Le nouveau Centre canadien de la statistique juridique ne sera en mesure de fournir des données nationales systématiques sur ces questions judiciaires que plus tard, vers la fin des années 80.

PERCEPTION DU PUBLIC FACE AUX PEINES

Dans le sondage national effectué en février 1982 par la société Gallup (Canada), des questions ont été posées en vue de connaître les vues du public canadien sur le recours à la peine d'emprisonnement pour certaines infractions. Ces vues ont par la suite été comparées aux meilleures statistiques officielles disponibles. Étant donné l'absence de données nationales récentes sur la détermination de la peine, cette étude n'est pas définitive, mais elle soulève des points importants quant aux perceptions, chez le public, du système de justice pénale.

Dans le sondage Gallup, on a demandé aux gens d'estimer le nombre d'individus qui se voyaient infliger une peine d'emprisonnement par suite de la perpétration de voies de fait entraînant des lésions corporelles, d'une introduction par effraction, ou d'un vol qualifié. Il est clair que dans les trois cas, l'on pense que les tribunaux condamnent à l'emprisonnement un nombre d'individus plus restreint que ce n'est réellement le cas. De plus, l'on pense que les tribunaux ne font pas vraiment de distinctions entre ces infractions, alors qu'en réalité, celles-ci sont traitées d'une façon radicalement différente.

- Selon le type d'infraction, entre 55% et 83% des personnes interrogées pensaient que les tribunaux étaient plus indulgents que ne le laissent entendre les statistiques officielles.
- Les gens croyaient que le vol qualifié entraînait plus souvent une peine d'incarcération que l'introduction par effraction ou les voies de fait. Presque les trois quarts des personnes interrogées estimaient que le taux d'incarcération pour vol qualifié s'élevait à au moins 60%, mais personne ne pensait qu'il atteignait 80%. En réalité, ce taux s'échelonne entre 85 et 90%.

- ° Un peu plus de la moitié des personnes interrogées estimaient le taux d'incarcération, dans le cas des voies de fait, à moins de 30%, mais cette peine est imposée dans 36 à 41% des cas.
- ° Plus de la moitié des personnes interrogées pensaient qu'une condamnation pour introduction par effraction entraînait l'incarcération dans moins de 30% des cas. Or le chiffre officiel s'élève à 55%.

PERCEPTION DU PUBLIC FACE AUX MISES EN LIBERTÉ CONDITIONNELLE
--

Le sondage Gallup comportait également une question sur le pourcentage de détenus mis en liberté conditionnelle avant l'expiration de leur peine. Les réponses montrent que le public canadien pense que les commissions de libération conditionnelle mettent en liberté un nombre d'individus beaucoup plus élevé qu'elles ne le font réellement. Le fait que les gens ne différencient pas la libération conditionnelle et la libération sous surveillance obligatoire explique peut-être en partie ces surestimations.

- ° Presque les deux tiers des personnes interrogées pensaient qu'au moins 60% de tous les détenus étaient mis en liberté conditionnelle avant l'expiration de leur peine. Le pourcentage "officiel" s'échelonne entre 30 et 39%.

- Sources: (1) Doob, Anthony N. and Roberts, Julian V., Crime: Some Views of the Canadian Public, Centre de criminologie, Université de Toronto, août 1982.
- (2) Solliciteur général Canada, Étude du Solliciteur général sur la mise en liberté sous condition, Rapport du Groupe de travail, mars 1981.

III. SERVICES CORRECTIONNELS FÉDÉRAUX POUR ADULTES

CROISSANCE DE LA POPULATION DANS LES PÉNITENCIERS

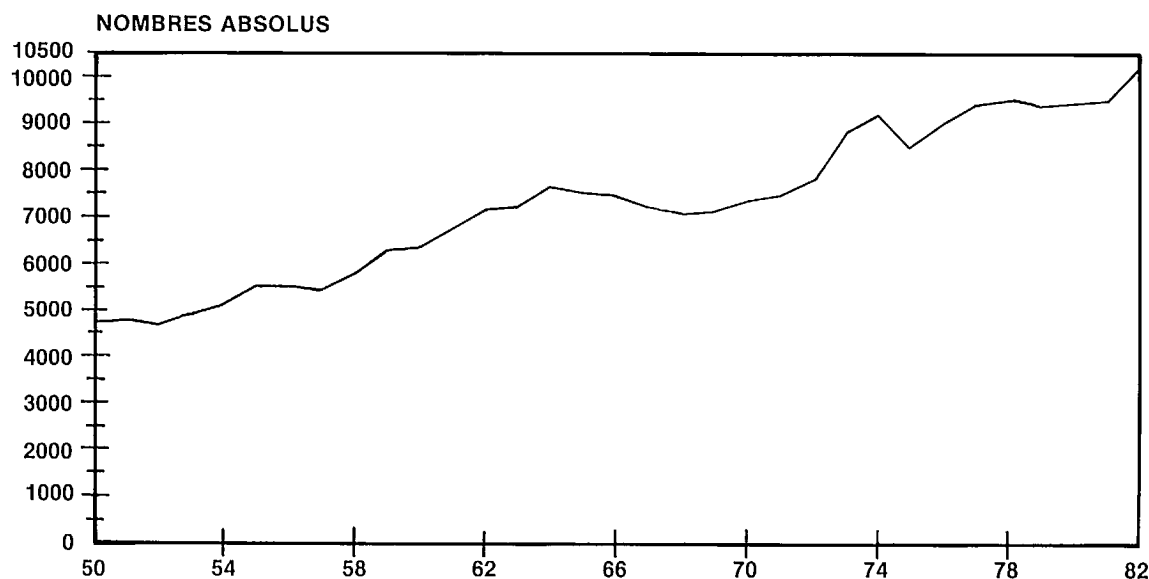
1950-1982 (PAR ANNÉE)

CHIFFRES ABSOLUS: il est important d'examiner les chiffres absolus, pour des besoins pratiques, car l'accroissement du nombre de détenus doit se traduire en places dans les établissements.

- De 1950 à 1982, la population dans les pénitenciers a un peu plus que doublé, soit une moyenne de 170 détenus de plus par année.
- De 1950 à 1964, une croissance presque en ligne droite peut être observée; puis il y a stabilisation jusqu'en 1971, époque à laquelle la ligne se dirige d'une façon passablement constante vers le haut.

GRAPHIQUE 17

POPULATION DANS LES PÉNITENCIERS CANADIENS, 1950-1982



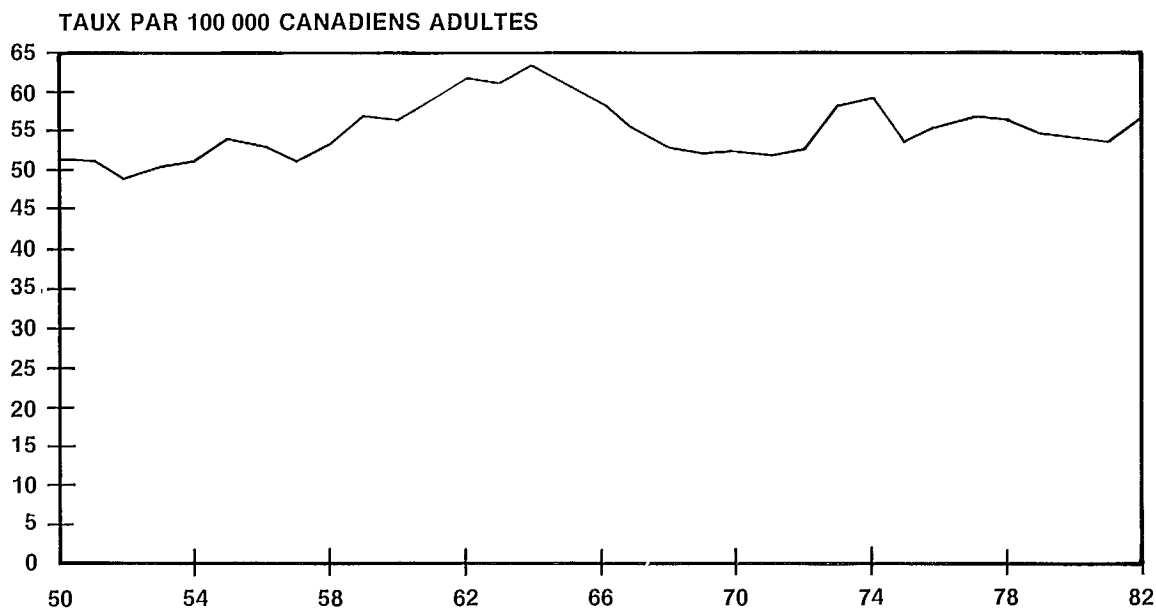
Source: Ministère du Solliciteur général
Service correctionnel du Canada
Services d'information opérationnelle

TAUX D'INCARCÉRATION: il est important d'examiner le taux d'incarcération, pour les besoins d'analyse, de planification et d'élaboration de lignes directrices; ce taux annule l'effet de croissance de la population canadienne en général, montrant ainsi les variations qui peuvent s'expliquer à partir d'autres facteurs sociaux.

- De 1950 à 1982, le taux d'incarcération (nombre de personnes incarcérées au niveau fédéral, par 100 000 Canadiens adultes) a augmenté de 9,7%.
- Le taux a augmenté, d'une façon plutôt constante, jusqu'en 1964, époque à laquelle il a atteint le point le plus élevé de toute la période examinée. Il a ensuite diminué jusqu'au début des années 70, pour atteindre une autre crête en 1973 et en 1974. A l'exception de ces deux années, le taux d'incarcération dans des établissements fédéraux est demeuré relativement stable (de 52 à 56), depuis 1968.

GRAPHIQUE 18

TAUX D'INCARCÉRATION DANS LES PÉNITENCIERS CANADIENS, PAR 100 000 CANADIENS ADULTES, 1950-1982



Source: Ministère du Solliciteur général
Service correctionnel du Canada
Services d'information opérationnelle

1980-1982 (CHANGEMENTS MENSUELS)**NOMBRES ABSOLUS:**

- Le 31 mars 1982, la population masculine inscrite dans les pénitenciers s'élevait à 10 150 personnes, soit un accroissement de 7,4% par rapport au chiffre de l'année précédente. Le 25 janvier 1983, ce chiffre s'était accru de 6,3%, pour atteindre 10 787.

NOMBRE PRÉVU EN 1982-1983

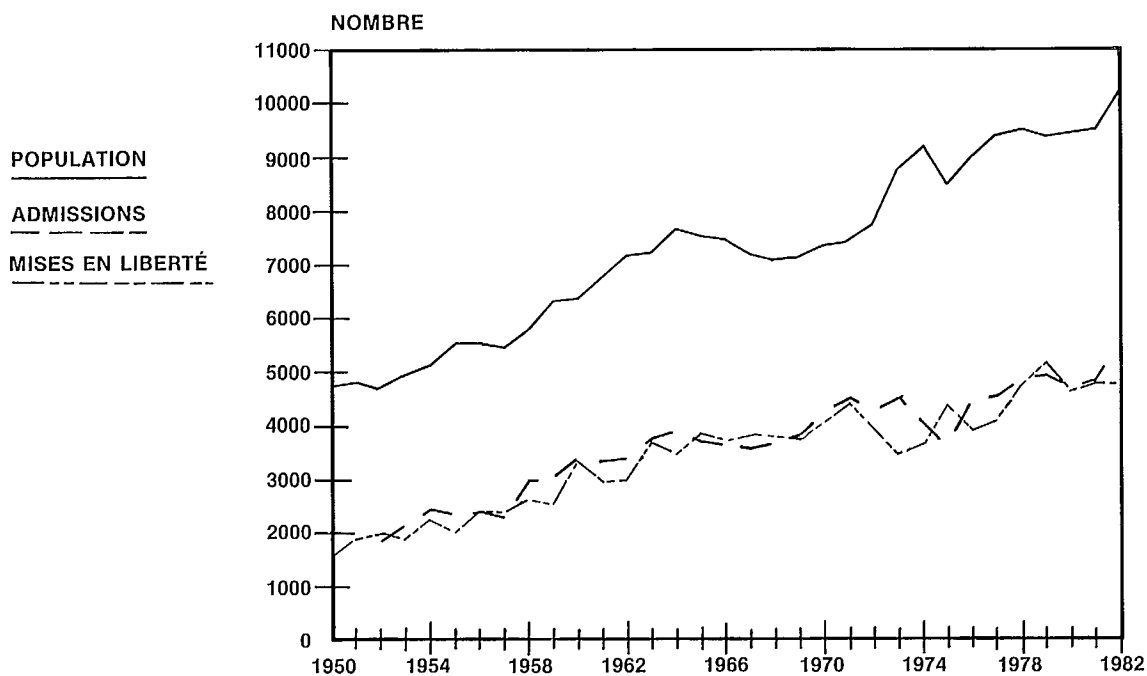
- Si le taux actuel de croissance se poursuit pendant le reste de l'année financière 1982-1983, la population masculine inscrite dépassera 10 900, soit une hausse de 7,5% par an.
- La capacité du système canadien des pénitenciers dépassera alors les niveaux maximum de population.

**ADMISSIONS
ET MISES EN
LIBERTÉ**

Le nombre de détenus se trouvant dans les pénitenciers dépend, bien sûr, du nombre d'admissions et du nombre de mises en liberté. Des écarts importants entre le nombre d'admissions et le nombre de mises en liberté correspondent à une fluctuation appréciable de la population carcérale. En somme, si ceux qui entrent dans les pénitenciers sont plus nombreux que ceux qui en sortent, la population carcérale augmente.

GRAPHIQUE 19

**POPULATION DANS LES PÉNITENCIERS
ADMISSIONS ET MISES EN LIBERTÉ, CANADA, 1950-1982**



Source: Ministère du Solliciteur général
Service correctionnel du Canada
Services d'information opérationnelle

ADMISSIONS

- En 1981, 27,4% des 5 257 détenus admis dans des pénitenciers ont dû être réincarcérés après l'échec de leur libération sous condition (libération conditionnelle ou mise en liberté sous surveillance obligatoire).
- Moins de 10% (9,9) d'entre eux ont été réincarcérés après avoir commis un nouvel acte criminel.
- Les autres ont ou bien commis une infraction pour laquelle ils ont été condamnés sur déclaration sommaire de culpabilité, ou bien enfreint les conditions de leur libération.
- Chaque fois que dix détenus étaient réadmis, 3 bénéficiaient d'une libération conditionnelle totale et sept d'une mise en liberté sous surveillance obligatoire.

MISES EN LIBERTÉ

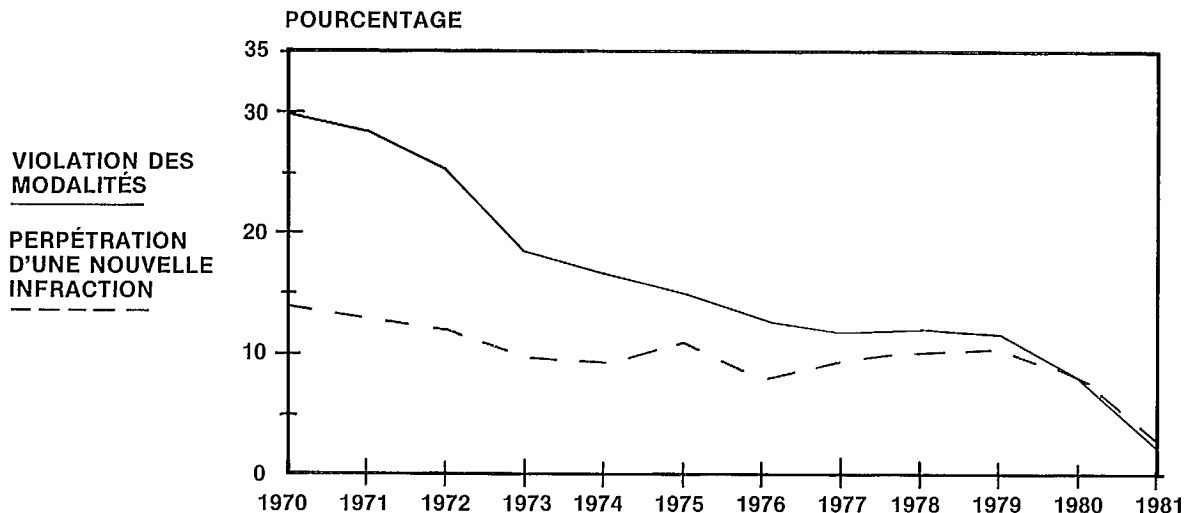
- En 1981, à peu près 55% des mises en liberté ont été effectuées dans le cadre du programme de libération sous surveillance obligatoire (selon lequel les détenus sont mis en liberté après avoir purgé les deux tiers de leur peine, s'ils se sont bien conduits).
- A peu près un tiers des mises en liberté ont été effectuées dans le cadre du programme de libération conditionnelle selon lequel la Commission nationale des libérations conditionnelles étudie le cas des détenus qui ont purgé un tiers de leur peine, en vue de se prononcer sur la question de leur mise en liberté).
- En 1981, à peu près 13% des détenus des pénitenciers faisaient l'objet d'une libération conditionnelle de jour (selon laquelle les détenus sont obligés de retourner à l'établissement ou à un centre communautaire de temps en temps, ou d'y retourner après une période déterminée).

TAUX DE RÉVOCATION - LIBÉRATIONS CONDITIONNELLES ET LIBÉRATIONS
SOUS SURVEILLANCE OBLIGATOIRE (juin 1982)

- De 1970 à 1978, le taux de révocation des libérations conditionnelles totales a varié, selon la catégorie de violations en cause. Dans le cas de la perpétration d'une nouvelle infraction, le taux de révocation a diminué d'une façon constante jusqu'en 1976, pour se stabiliser aux environs de 12%. En ce qui concerne les violations des modalités (sans qu'une nouvelle infraction ait été commise), le taux de révocation est demeuré relativement stable pendant toute la période qui s'est écoulée entre 1970 et 1978. Ces tendances ont entraîné une distribution passablement égale entre ces deux types de révocation. (Les données se rapportant aux années 1979, 1980 et 1981 devraient être considérées avec prudence: un grand nombre des individus mis en liberté à cette époque sont encore sous surveillance).

GRAPHIQUE 20

POURCENTAGE DE LIBÉRATIONS CONDITIONNELLES TOTALES RÉVOQUÉES,
VIOLATION DES MODALITÉS ET PERPÉTRATION D'UNE NOUVELLE INFRACTION,
CANADA, 1970 À 1981

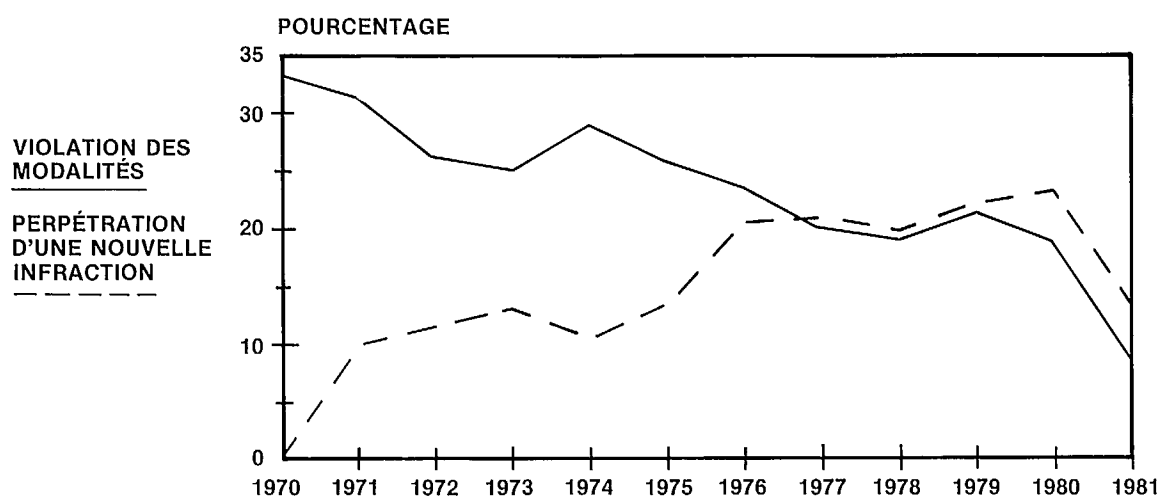


Source: Ministère du Solliciteur général
Service correctionnel du Canada
Services d'information opérationnelle

- De 1970 à 1978, le taux de révocation des libérations sous surveillance obligatoire différait également, selon le type de violation. Le taux de révocation, dans le cas de la perpétration d'une infraction, a baissé de façon marquée, alors que le taux de révocation se rapportant à la violation des modalités a augmenté de façon constante. Par suite de ces tendances, chacun des deux types de violation constituait à peu près la moitié du nombre total de révocations. (Un grand nombre des détenus mis en liberté en 1979, 1980 et 1981 sont encore sous surveillance obligatoire).

GRAPHIQUE 21

POURCENTAGE DE LIBÉRATIONS SOUS SURVEILLANCE OBLIGATOIRE RÉVOQUÉES,
VIOLATION DES MODALITÉS ET PERPÉTRATION D'UNE NOUVELLE INFRACTION,
CANADA, 1970 À 1981



Source: Ministère du Solliciteur général
 Service correctionnel du Canada
 Services d'information opérationnelle

LES AUTOCHTONES DANS LES PÉNITENCIERS FÉDÉRAUX

A. POURCENTAGE DES AUTOCHTONES PURGEANT UNE PEINE DANS
UN PÉNITENCIER, 1981. (DÉTENUS DE SEXE MASCULIN)

=====

LES AUTOCHTONES ET L'ENSEMBLE DE LA POPULATION CANADIENNE

- La désignation d'autochtone comprend toutes les personnes qui se déclarent indiennes, métis ou inuit.
- Selon les données du recensement canadien de juin 1981, les autochtones ne sont pas également répartis à travers le Canada.

En chiffres absolus, ils se trouvent principalement en Ontario, en Colombie-Britannique, en Saskatchewan et au Manitoba.

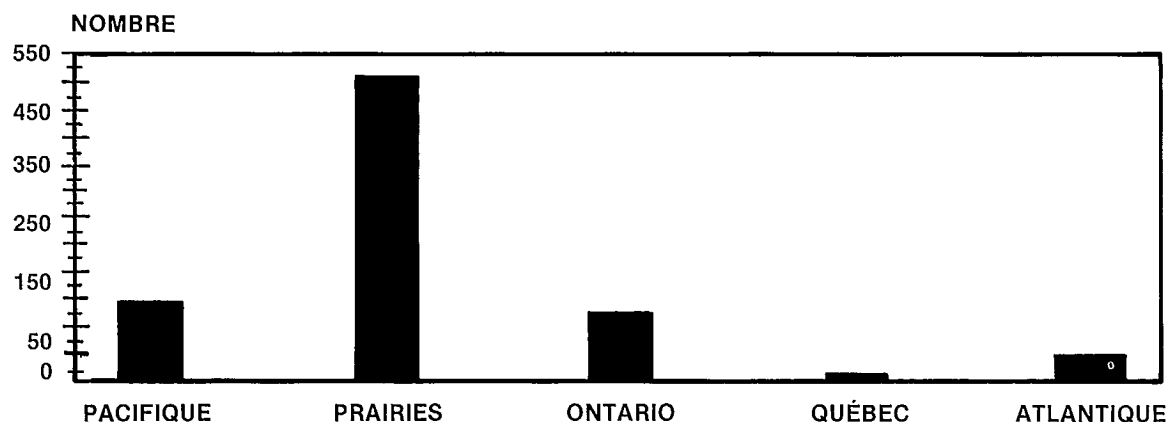
Au point de vue de leur nombre par rapport à la population d'une province, la concentration la plus forte d'autochtones se trouve dans les Territoires du Nord-Ouest, puis au Yukon et en Saskatchewan. Leur nombre est proportionnellement moins élevé au Québec, en Ontario et dans les Maritimes.

DÉTENUS AUTOCHTONES SOUS RESPONSABILITÉ FÉDÉRALE

- * En chiffres absolus, c'est dans la région des Prairies que se trouve le plus grand nombre d'autochtones incarcérés (limites du Service correctionnel du Canada (SCC) - Territoires du Nord-Ouest, Alberta, Saskatchewan, Manitoba et nord-ouest de l'Ontario).

GRAPHIQUE 22

DÉTENUS AUTOCHTONES SOUS RESPONSABILITÉ FÉDÉRALE, PAR RÉGION (1) D'INCARCÉRATION, CANADA, 1981



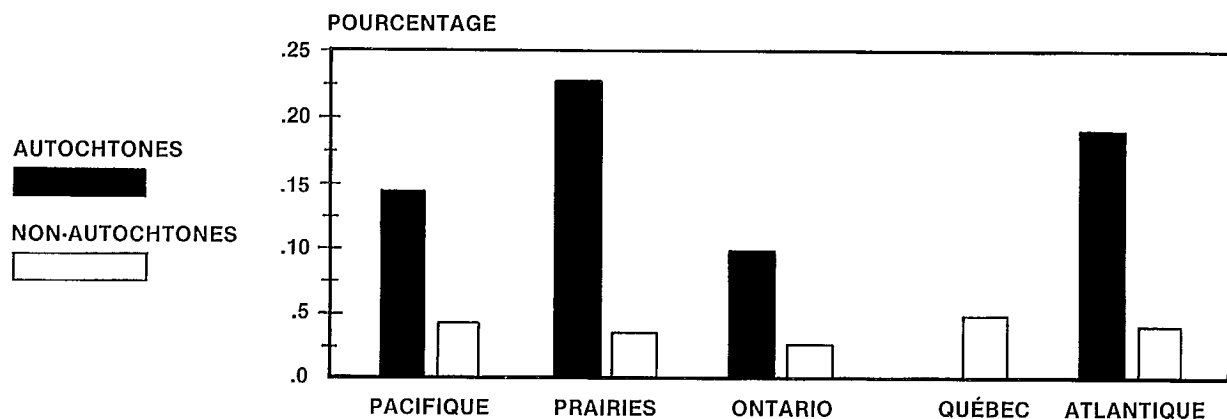
- (1) Les régions du SCC comprennent l'Atlantique (Terre-Neuve, Île-du-Prince-Édouard, Nouvelle-Écosse, Nouveau-Brunswick), le Québec, l'Ontario (sauf le nord-ouest de l'Ontario), les Prairies (Manitoba, Saskatchewan, Alberta, nord-ouest de l'Ontario), et le Pacifique (Colombie-Britannique). Le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest n'ont pas de pénitenciers; les détenus de ces territoires tendent donc à être incarcérés dans les régions du Pacifique et des Prairies.

Source: le groupe de recherche, Comparative Statistics, Native and Non-Native Federal Inmates, décembre 1981.

- ° Chose qui n'est pas surprenante, une très petite partie de la population canadienne se trouve dans les pénitenciers fédéraux (moins de 0,3%), et cela, qu'il s'agisse d'autochtones ou non. Néanmoins, le nombre d'autochtones incarcérés est proportionnellement plus élevé, et ce, dans toutes les régions, sauf le Québec.
- ° Ce sont les Prairies et les Maritimes qui, toutes proportions gardées, comptent le plus grand nombre d'autochtones incarcérés.

GRAPHIQUE 23

NOMBRE D'AUTOCHTONES INCARCÉRÉS ET DE NON-AUTOCHTONES INCARCÉRÉS,
EXPRIMÉ EN POURCENTAGE, PAR RÉGION D'INCARCÉRATION ⁽¹⁾,
CANADA, 1981



- (1) Les régions du SCC comprennent l'Atlantique (Terre-Neuve, Île-du-Prince-Édouard, Nouvelle-Écosse, Nouveau-Brunswick), le Québec, l'Ontario (sauf le nord-ouest de l'Ontario), les Prairies (Manitoba, Saskatchewan, Alberta, nord-ouest de l'Ontario), et le Pacifique (Colombie-Britannique). Le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest n'ont pas de pénitenciers; les détenus de ces territoires tendent donc à être incarcérés dans les régions du Pacifique et des Prairies.

Source: le groupe de recherche, Comparative Statistics, Native and Non-Native Federal Inmates,
 Décembre 1981.

B. POURCENTAGE DES DÉTENU·S DES PÉNITENCIERS QUI
SONT DES AUTOCHTONES, 1977-1981

=====

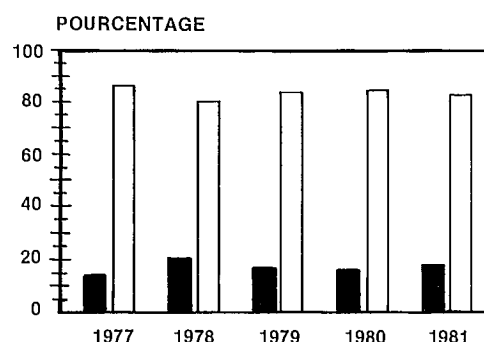
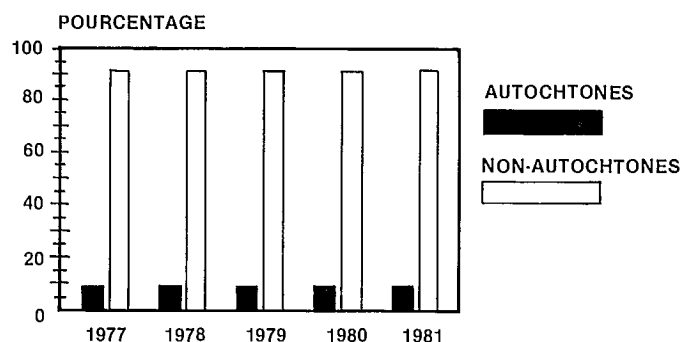
ENSEMBLE DU CANADA

- De 1977 à 1981, les autochtones (Indiens, Métis, Inuit) constituaient 8 à 9% de l'ensemble des détenus de sexe masculin sous responsabilité fédérale.
- Quant aux femmes (pénitencier pour les femmes de Kingston), ce pourcentage variait entre 13,5 et 20%. Toutefois, ces chiffres sont fondés sur un nombre total beaucoup plus restreint de détenues (environ 200 femmes).

GRAPHIQUE 24

POURCENTAGE D'AUTOCHTONES ET
DE NON-AUTOCHTONES DE SEXE
MASCULIN DANS LES PÉNITENCIERS,
1977-1981

POURCENTAGE DE FEMMES AUTOCHTONES
ET NON-AUTOCHTONES, AU PÉNITENCIER
POUR FEMMES DE KINGSTON, 1977-1981



Sources: (1) Ministère du Solliciteur général, Service correctionnel du Canada, Services d'information opérationnelle
(2) le groupe de recherche: Comparative Statistics, Native and Non-Native Federal Inmates, décembre 1981.

INITIATIVES DU MINISTÈRE

L'information statistique et les tendances décrites dans le présent rapport ont deux objectifs majeurs. En premier lieu, le débat public sur les questions de justice pénale doit être étayé par la meilleure recherche et la meilleure information statistique disponibles. Le ministère fédéral du Solliciteur général s'est engagé à diffuser pareille information. En second lieu, ce genre de documentation est de toute évidence important dans l'élaboration des principes directeurs, ainsi que dans l'orientation des programmes et dans les décisions y afférentes.

I. INITIATIVES DU MINISTÈRE: VICTIMES

INFORMATION

- ° Le Sondage canadien sur la victimisation en milieu urbain (1982), effectué dans sept grandes villes, fournit l'information la plus complète qui ait jamais été recueillie au Canada, au sujet de l'étendue des crimes signalés et non signalés en 1981, des conséquences d'un crime pour la victime, de la façon dont le public perçoit le crime et le système de justice pénale, et d'autres questions importantes. Le sondage a été financé par le ministère du Solliciteur général et réalisé avec le concours de Statistique Canada et le soutien des représentants provinciaux et municipaux des sept villes en question.
- ° Des études en vue d'apprécier les besoins des victimes sont en cours à Vancouver et à Richmond (C.-B.), à l'Île-du-Prince-Édouard, à Restigouche (N.-B.) et à Terre-Neuve. Pareille recherche sera utile à l'élaboration des services destinés aux victimes d'actes criminels. Le Ministère effectue également d'autres études, en vue d'évaluer les programmes existants.

CRAINTE DU CRIME

Nos enquêtes publiques montrent que les Canadiens se préoccupent beaucoup de la criminalité. Selon de récents sondages, les Canadiens des villes considèrent que la réduction de la criminalité est une question à priorité relativement élevée. Les données du Sondage canadien sur la victimisation en milieu urbain révèlent que les Canadiens pensent généralement que le taux de criminalité est élevé et en hausse. En même temps, le Sondage et d'autres enquêtes montrent que la crainte du crime, comme la crainte de marcher seul la nuit, par exemple, n'est pas aussi générale que ne le laissent entendre les médias. La majorité des Canadiens ne manifestent pas une crainte notable du crime. Cette crainte se retrouve surtout chez les personnes qui sont socialement ou physiquement vulnérables ou qui se perçoivent comme telles et, pour certains, elle peut être débilatante, diminuant de toute évidence la qualité de leur vie. Ainsi, selon le Sondage, les personnes âgées et les femmes sont plus susceptibles que les autres d'exprimer pareilles craintes. Les personnes âgées étaient assez rarement victimes des infractions visées par le Sondage canadien sur la victimisation en milieu urbain. La crainte d'une agression sexuelle influe sans aucun doute fortement sur les craintes plus générales qu'expriment les femmes. Le taux des agressions sexuelles est relativement faible, par rapport à celui des autres infractions, mais la nature et les conséquences de pareille infraction ont justifié une attention particulière au niveau des politiques.

VICTIMES D'AGRESSION SEXUELLE

- Une modification récente au Code criminel canadien remplace le viol par trois types d'agressions sexuelles, selon l'étendue des blessures ou du mal infligés à la victime. Auparavant, par définition, des accusations de viol ne pouvaient être portées que si la victime était de sexe féminin, mais avec la modification, le sexe de la victime d'une agression sexuelle n'entre pas en ligne de compte. Selon la nouvelle définition, il est clair que les maris n'ont aucune immunité particulière, en ce qui

concerne les poursuites. Les nouvelles règles de la preuve restreignent de beaucoup les types de questions qui peuvent être posées à la personne qui a porté plainte, y compris les questions au sujet de son comportement sexuel antérieur, avec l'accusé(e) ou avec d'autres. Finalement, les victimes d'agression sexuelle ne sont pas tenues de signaler l'infraction immédiatement après l'incident.

LE POINT DE VUE DE LA VICTIME

Les données du Sondage canadien et la recherche montrent également de plus en plus l'effet souvent inattendu d'infractions moins graves. Ainsi, indépendamment des coûts financiers évidents des infractions contre les biens telles que les introductions par effraction, de nombreuses victimes ont également des réactions violentes comme celles auxquelles l'on pourrait généralement s'attendre, dans le cas de crimes plus violents. La violation du domicile suscite souvent des sentiments de colère, de crainte et de méfiance. Pour certaines victimes, il est incommode et difficile de défendre leur cause par l'entremise du système de justice pénale.

Au cours des dix dernières années, le ministère fédéral du Solliciteur général a accordé une priorité élevée aux initiatives à l'intention des victimes d'actes criminels. Le Ministère et d'autres ministères fédéraux ont accordé leur appui à des projets de démonstration et de recherche, en vue d'améliorer l'aide aux victimes. Plusieurs programmes ont été établis, et des principes directeurs ont été étudiés afin de mettre l'accent sur le point de vue des victimes, dans le système de justice pénale.

LA LOI SUR LES JEUNES CONTREVENANTS

- ° La Loi sur les jeunes contrevenants peut être considérée comme un modèle des types d'initiatives qui ont été prises en vue de faire bénéficier la victime du processus judiciaire. La Loi confère au tribunal le pouvoir d'imposer une peine réparatrice, au lieu de mettre l'accent uniquement sur la punition de l'infracteur. Ainsi, la Loi sur les jeunes contrevenants autorise un juge à exiger que le jeune verse une certaine somme à la victime, ou l'indemnise autrement, en temps ou en services. Il peut également être ordonné au jeune de restituer le bien ou de participer à des services communautaires.

PROGRAMMES EXISTANTS

- A l'heure actuelle, le Ministère finance le programme d'aide aux victimes de la société John Howard de Vancouver, la section des services aux victimes de la police d'Edmonton, la section des services aux victimes de la police de Calgary, le programme d'aide aux victimes de la police de Winnipeg, le programme d'aide aux victimes de la police de Kitchener-Waterloo, la section d'intervention dans les querelles familiales à London, le programme d'aide aux victimes de l'Armée du Salut d'Ottawa; il a également accordé son appui à de nombreux autres programmes. Tous ces programmes visent à améliorer la réaction du système de justice pénale aux besoins des victimes et à accroître l'intérêt et la participation communautaires à cet effort.

LIGNES DE CONDUITE COORDONNÉES

- En 1981, le Cabinet a approuvé la prise d'une initiative conjointe par le ministère fédéral de la Justice et le ministère du Solliciteur général, en vue d'estimer les besoins des victimes et de promouvoir des services améliorés à l'intention des victimes d'actes criminels. Avec la collaboration des provinces, un groupe d'étude fédéral-provincial sur la justice pour les victimes d'actes criminels a été établi à la fin de 1981. Le rapport du groupe d'étude, publié par le Ministère, contient 79 recommandations en vue d'améliorer les services offerts aux victimes.

II. INITIATIVES DU MINISTÈRE: PRÉVENTION DU CRIME

Bien sûr, la meilleure façon de venir en aide aux victimes, c'est d'éviter qu'elles soient de nouveau victimes, un aspect de la prévention du crime. Avec le concours d'autres ministères fédéraux, des services canadiens de police, des autorités provinciales et municipales, et des représentants de la collectivité, le ministère du Solliciteur général a élaboré et mis en oeuvre des programmes de prévention du crime.

Étant donné que pareils programmes dépendent de la participation des citoyens et de leur collaboration avec la police, leur élaboration visait également à informer le public sur la façon dont il peut prévenir le crime. Le Ministère est en train de mettre au point une stratégie de prévention du crime qui tient compte des conditions et des ressources locales, qui favorise le contrôle et la responsabilité au niveau local tout en faisant appel aux connaissances tirées des programmes appliqués à la grandeur du pays.

La première Semaine de la prévention du crime, qui a eu lieu en novembre 1983, ainsi que les Prix du Solliciteur général ont donné aux Canadiens la possibilité d'en savoir davantage sur la façon dont eux-mêmes et leur collectivité peuvent aider la police à prévenir le crime. Elle a aussi permis de rendre hommage aux Canadiens qui ont oeuvré en vue d'atteindre ces objectifs. La Semaine de la prévention du crime et les Prix du Solliciteur général continueront, chaque année, à encourager la participation, à la prévention du crime, de tous les citoyens et de la collectivité.

PRÉVENTION DES CRIMES CONTRE LES BIENS
--

Selon toutes nos statistiques, la plupart des crimes sont des infractions contre les biens. La plupart des programmes de prévention mettent l'accent sur ces infractions.

- Trois types de projets communautaires sont mis en oeuvre dans de nombreuses régions du pays:
 - 1) Opération Identification, s'appliquant aux résidences (au Québec, un volet d'Opération Volcan),
 - 2) Opération "Provident", pour le secteur commercial, (au Québec, deuxième volet d'Opération Volcan)
 - 3) Programme de surveillance de quartier, selon lequel les voisins s'entraident.
- Selon les deux premiers projets, les gens doivent marquer leurs biens d'une série particulière de numéros, les identifiant ainsi comme appartenant à une personne ou à une entreprise particulière. Il est difficile pour un voleur de vendre un bien marqué, et, lorsque pareil bien est reconnu comme ayant été volé, il est plus facile d'en trouver le propriétaire.

- Par la surveillance de quartier, les gens surveillent la propriété de leurs voisins particulièrement durant les périodes où le risque de cambriolage est plus élevé. Toute activité suspecte est signalée à la police. Pour que le programme soit efficace, chaque habitant doit activement jouer un rôle dans l'amélioration de la sécurité et l'observation.

LA RÉUSSITE DÉPEND DU DEGRÉ DE PARTICIPATION

• 1979 - PORTAGE-LA-PRAIRIE, MANITOBA

Selon une étude sur la criminalité à Portage-la-Prairie, au Manitoba, effectuée par la GRC, les cambriolages de résidences et d'entreprises commerciales étaient de plus en plus nombreux. Par conséquent, la GRC a mis sur pied un programme de prévention du crime. L'Opération Identification et l'Opération Provident (au Québec, ces programmes sont connus sous le nom d'Opération Volcan), ont toutes deux été mises en branle. Sept mois plus tard, on a constaté que:

1. les effractions commerciales avaient diminué de 68%, et
2. les effractions résidentielles avaient diminué de 48%.

En 1980 et 1981,

3. les infractions contre des commerces ont continué à diminuer,
4. les infractions contre les maisons particulières ont légèrement augmenté.

Toutefois, LA PLUPART DES COMMERCE ET DES MAISONS PARTICULIÈRES QUI AVAIENT FAIT L'OBJET D'UNE INTRODUCTION PAR EFFRACTION N'AVAIENT PAS PARTICIPÉ au programme. La participation à l'un ou l'autre de ces programmes de prévention peut prévenir les cambriolages.

LA PARTICIPATION PEUT ÊTRE ACCRUE

- Les constatations préliminaires du Sondage canadien sur la victimisation en milieu urbain montrent qu'avec une campagne concertée de publicité, il est possible d'obtenir la participation d'au moins 25% de la population d'une ville donnée, ainsi qu'un taux beaucoup plus élevé dans certains quartiers.

PRÉVENTION DES CRIMES AVEC VIOLENCE
--

Les crimes violents constituent un faible pourcentage de l'ensemble des infractions, mais ils n'en sont pas pour autant moins graves, lorsqu'ils sont commis. En réduisant les occasions mêmes de commettre un crime violent, on peut en diminuer le nombre.

Dans le domaine de la prévention des crimes violents, les efforts du Ministère ont principalement porté sur la diffusion de renseignements et sur des conseils donnés aux services de police et au public en général. Des renseignements sur les questions suivantes sont disponibles:

1. que faire en cas d'attaque
2. quels chemins éviter, lorsque l'on marche seul
3. comment aider des inconnus sans se mettre en danger
4. ce qui peut arriver lorsque l'on résiste à un assaillant
5. que dire à la police au sujet d'un suspect.

Nos données montrent que, même si les femmes sont moins susceptibles que les hommes d'être victimes de voies de fait, elles risquent plus d'être victimes de voies de fait de la part de leur conjoint ou même d'une série de voies de fait de ce genre. Le fait qu'elles craignent les représailles de l'infracteur, qu'elles s'inquiètent de la façon dont les autres pourraient réagir à leurs problèmes, et qu'elles soient souvent dans une position de dépendance économique, les rend encore plus vulnérables. Le ministère fédéral du Solliciteur général a financé un certain nombre de projets destinés à venir en aide aux femmes battues. L'un de ceux-ci est remarquable par ses aspects préventifs.

° 1980 - LE "COORDINATING COMMITTEE ON FAMILY VIOLENCE",
LONDON (ONTARIO)

Composé de représentants du système de justice pénale, d'organismes de service social, et d'autres groupes professionnels auxquels font habituellement appel les femmes battues, ce comité a été financé par le gouvernement fédéral en vue de recueillir des renseignements sur la situation des femmes battues, à London. Étant donné la nécessité de

coordonner les efforts, ce comité a regroupé des membres des services de police locaux, des procureurs de la Couronne, des juges de paix, des juges, des agents de probation, ainsi que des représentants du foyer de transition et des services d'assistance sociale et de santé mentale de l'endroit.

Par suite des travaux effectués par le comité coordonnateur et de l'enquête du Sénat sur la violence au sein de la famille principalement, le service de police de London a mis en application une ligne de conduite selon laquelle les policiers doivent inculper les conjoints, dans les cas où il est évident qu'il y a eu violence. Le service de police de Calgary a adopté la même ligne de conduite.

Le comité a également donné son appui à certaines autres initiatives:

- °° une meilleure information à l'intention des femmes, au sujet de leurs droits et des services qui sont mis à leur disposition,
- °° une meilleure information aux médecins et autres spécialistes, en vue d'améliorer leur réaction aux cas de femmes battues,
- °° l'établissement d'un centre de traitement pour les hommes qui battent leur femme.

LA PRÉVENTION DU CRIME ET LES JEUNES
--

Presque toutes les sources de données montrent uniformément que, toutes proportions gardées, les jeunes commettent plus de crimes. En ce qui concerne la prévention du crime chez les jeunes, nommons, entre autres, les initiatives suivantes:

1. des programmes particuliers, élaborés par des services de police, en vue d'empêcher les jeunes d'enfreindre la loi, de faciliter la liaison entre la police et les organismes sociaux s'intéressant aux jeunes, et d'encourager la participation à la prévention du crime chez les jeunes.
2. les programmes d'emplois pour les jeunes, créés et financés par l'entreprise privée et le secteur public;
3. les programmes existants, qui ont été étendus à des groupes particuliers (soit les autochtones et les personnes habitant dans des régions nordiques éloignées);
4. des projets communautaires, comme le counselling, les activités récréatives surveillées, les réseaux d'aide sociale à l'intention des jeunes.

LES INITIATIVES EN VUE DE PRÉVENIR LE CRIME ONT EU DES EFFETS POSITIFS

• 1978 - LE PROJET D'AIDE À LA JEUNESSE DE SAINT-JEAN, AU NOUVEAU-BRUNSWICK

Le projet d'aide à la jeunesse a été entrepris par le chef de police, avec le concours de la ville et du ministère fédéral du Solliciteur général. Trois programmes étaient en cause:

- Le programme de liaison des écoles selon lequel des agents de la paix effectuent des rondes de surveillance sur les terrains d'école, participent à des activités parascolaires, rencontrent le personnel et présentent en classe des exposés sur une gamme de sujets, tels que la consommation d'alcool et de drogue ou le système de justice pénale.
- Le programme de déjudiciarisation qui achemine les délinquants primaires (ayant commis des délits non violents, contre des biens) vers un programme communautaire comportant un règlement de gré à gré entre la victime, la collectivité, le jeune et ses parents.
- Le programme d'appui communautaire qui encourage les citoyens à consacrer du temps aux jeunes qui ont enfreint la loi ou qui font face à des problèmes personnels.

Un comité consultatif, composé de représentants d'organismes gouvernementaux, communautaires et privés, a également été établi à l'appui du projet d'aide à la jeunesse de Saint-Jean.

Après presque deux années d'existence, il a été constaté que le projet avait réussi

- a) à améliorer la liaison entre les organismes sociaux et le service de police,
- b) à accroître l'acceptation de la division des jeunes de la police de Saint-Jean, tant parmi les membres du public que parmi les agents de police ne travaillant pas dans cette division,
- c) à diminuer le vandalisme dans les écoles, et le nombre de jeunes traduits devant le tribunal de la famille.

• LE PROGRAMME D'EMPLOIS POUR LES JEUNES, S'APPLIQUANT À TRAVERS TOUT LE CANADA DEPUIS 1976

Le ministère fédéral du Solliciteur général a participé à la planification et à la gestion d'une gamme de projets d'emplois d'été pour les jeunes à travers le pays. Ces projets intéressent également les services correctionnels provinciaux, les services provinciaux, régionaux et locaux de police, et les organismes privés. Ils assurent aux jeunes une formation et une expérience, en travaillant dans leur milieu. La majorité des projets dirigés par le Ministère visent à la prévention du crime. L'intérêt et l'appui communautaires ont été encourageants.

CES PROJETS ET D'AUTRES PROJETS DU MINISTÈRE CONFIRMENT QUE LA PRÉVENTION DU CRIME PEUT ÊTRE EFFICACE, ET QUE LA MEILLEURE FAÇON D'Y PARVENIR EST DE PARTAGER LES RESPONSABILITÉS - UN ENGAGEMENT DE TOUS LES NIVEAUX DE GOUVERNEMENT, DES ORGANISMES BÉNÉVOLES, DE LA COLLECTIVITÉ ET DES PARTICULIERS.

III. AUTRES INITIATIVES DU MINISTÈRE

Le ministère fédéral du Solliciteur général s'est intéressé en priorité aux victimes d'actes criminels et à la prévention du crime, entre autres. Les publications futures de Quelques tendances de la justice pénale canadienne porteront sur d'autres sujets primordiaux tels que les autochtones et la justice pénale, les entreprises frauduleuses, les principes directeurs concernant les services correctionnels, et l'application de la loi dans les années 80.

ANNEXE

LISTE DES TABLEAUX

	<u>Page</u>
 <u>TAUX DE CRIMINALITÉ AU CANADA</u>	
<u>TABLEAU 1</u> - (Graphiques 1 à 6) Infractions réelles par catégorie, nombre et taux par 100 000 habitants, Canada, 1962-1981	48-49
<u>TABLEAU 2</u> - Quelques types d'incidents signalés et non signalés à la police, nombre et pourcentage, sept villes canadiennes, 1981	50
<u>TABLEAU 3</u> - Raisons pour lesquelles un incident n'est pas signalé à la police, par type de raison, sept villes canadiennes, 1981	51
<u>TABLEAU 4</u> - Ensemble des incidents, nombre et taux par millier d'habitants/de ménages, par type d'incident et sexe de la victime, sept villes canadiennes, 1981	52
<u>TABLEAU 5</u> - Taux de quelques incidents, par millier d'habitants, par âge de la victime, sept villes canadiennes, 1981	53
<u>TABLEAU 6</u> - Perte financière et indemnisation, incidents impliquant une perte, par type d'incident, sept villes canadiennes, 1981	54
<u>TABLEAU 7</u> - Perte financière et indemnisation, incidents impliquant une perte, selon le sexe de la victime, sept villes canadiennes, 1981	55
<u>TABLEAU 8</u> - Perte financière, exprimée en pourcentage du revenu familial, ensemble des incidents, selon l'âge de la victime, sept villes canadiennes, 1981	56
<u>TABLEAU 9</u> - (Graphique 7) Dépenses brutes, aux fins de l'administration de la justice, à tous les niveaux de gouvernement, Canada, 1961-1962 à 1980-1981 (en milliers de dollars)	57
<u>TABLEAU 10</u> - (Graphique 8) Dépenses brutes (fédérales, provinciales, municipales), police, tribunaux et services correctionnels, Canada, 1961-1962 à 1980-1981 (en milliers de dollars)	58

LISTE DES TABLEAUX (suite)Page

<u>TABLERAU 11</u>	- (Graphiques 9, 10, 11) Dépenses fédérales brutes au titre de l'administration de la justice, Canada, 1961-1962 à 1980-1981 (en milliers de dollars)	59
<u>TABLERAU 12</u>	- (Graphiques 9, 10, 11) Dépenses provinciales brutes au titre de l'administration de la justice, Canada, 1961-1962 à 1980-1981 (en milliers de dollars)	60
<u>TABLERAU 13</u>	- (Graphiques 9, 10, 11) Dépenses municipales brutes au titre de l'administration de la justice, Canada, 1961-1980 (en milliers de dollars)	61
<u>TABLERAU 14</u>	- Dépenses fédérales au titre de l'administration de la justice, exprimées en pourcentage du produit national brut, Canada, 1961-1980 (en milliers de dollars)	62
<u>TABLERAU 15</u>	- (Graphique 12) Dépenses du gouvernement fédéral (dollars constants), au titre de l'administration de la justice, par rapport à la population du Canada, 1961-1980 (en milliers de dollars)	63

FONCTIONNEMENT DU SYSTÈME DE JUSTICE PÉNALE

<u>TABLERAU 16</u>	- (Graphique 13) Adultes accusés d'une infraction avec violence ou contre les biens, nombre et taux par 100 000 Canadiens adultes, 1977-1981	64
<u>TABLERAU 17</u>	- Jeunes dont le cas a été soumis à la police, délits avec violence et contre les biens, nombre et taux par 100 000 jeunes, Canada, 1977-1981	65
<u>TABLERAU 18</u>	- (Graphique 14) Répartition par âge, exprimée en pourcentage, des enfants traduits devant les tribunaux et des enfants jugés délinquants, Canada, 1977-1981	66
<u>TABLERAU 19</u>	- (Graphiques 15, 16) Délits impliquant de la violence, selon l'âge des enfants, nombre et taux par 100 000 jeunes de chaque catégorie, Canada, 1977-1981	67
<u>TABLERAU 20</u>	- (Graphiques 15, 16) Délits contre les biens, selon l'âge des enfants, nombre et taux par 100 000 jeunes de chaque catégorie, Canada, 1977-1981	68

LISTE DE TABLEAUX (Suite)

	<u>Page</u>
<u>TABLERAU 21</u> - (Graphique 16) Nombre total de délits (principales catégories), nombre et taux par 100 000 jeunes. Canada, 1977-1981	69
<u>TABLERAU 22</u> - (Graphiques 17, 18) Population totale inscrite dans les pénitenciers, nombre et taux par 100 000 adultes. Canada, 1977-1981	70
<u>TABLERAU 23</u> - Population des pénitenciers canadiens par mois, 1980-1982	71
<u>TABLERAU 24</u> - (Graphique 19) Population des pénitenciers. admissions et mises en liberté, Canada, 1950-1982	72
<u>TABLERAU 25</u> - Pourcentage d'admissions, à la suite d'un échec de la mise en liberté conditionnelle, par rapport à l'ensemble des admissions dans les pénitenciers, Canada, 1980-1982	73
<u>TABLERAU 26</u> - Pourcentage des mises en liberté sous surveillance obligatoire et de libérations conditionnelles totales, par rapport à l'ensemble des mises en liberté, Canada 1979-1981	74
<u>TABLERAU 27</u> - (Graphique 20) Taux de révocation, libérations conditionnelles totales, par année de mise en liberté et type de contravention aux modalités de la libération, Canada, 1970-1981	75
<u>TABLERAU 28</u> - (Graphique 21) Taux de révocation, mises en liberté sous surveillance obligatoire, par année de mise en liberté et type de contravention aux modalités de la surveillance obligatoire, Canada, 1970-1981	76
<u>TABLERAU 29</u> - (Graphiques 22, 23) Autochtones et non-autochtones, par rapport à l'ensemble de la population, par province ou territoire, et autochtones et non-autochtones dans les pénitenciers fédéraux, par région d'incarcération, Canada, 1981	77
<u>TABLERAU 30</u> - Mises en liberté (hommes seulement), autochtones et non-autochtones, nombre et pourcentage, par type de mise en liberté, Canada, 1981	78

LISTE DE TABLEAUX (Suite)

	<u>Page</u>
<u>TABLERAU 31</u> - (Graphique 24) Distribution procentuelle de la population masculine des pénitenciers, autochtones et non-autochtones, Canada, 1977-1981	79
<u>TABLERAU 32</u> - (Graphique 24) Distribution procentuelle de la population féminine des pénitenciers, autochtones et non-autochtones, Canada, 1977-1981	79
<u>TABLERAU 33</u> - Distribution procentuelle de la population masculine des pénitenciers, autochtones et non-autochtones, par région d'incarcération, Canada, 1977-1981	80
<u>TABLERAU 34</u> - Population masculine incarcérée dans les pénitenciers, suite à la perpétration d'infractions avec violence, autochtones et non-autochtones, Canada, 1977-1981	81
<u>TABLERAU 35</u> - Population masculine dans les pénitenciers, autochtones et non-autochtones, pour certaines infractions avec violence, Canada, 1977-1981	82
<u>TABLERAU 36</u> - Population masculine incarcérée dans les pénitenciers, suite à la perpétration d'infractions contre les biens, autochtones et non-autochtones, Canada, 1977-1981	83
<u>TABLERAU 37</u> - Population masculine dans les pénitenciers, autochtones et non-autochtones, par catégorie d'infractions contre les biens, Canada, 1977-1981	84

TABLEAU 1
INFRACTIONS RÉELLES PAR CATÉGORIE, NOMBRE ET TAUX (1) PAR 100 000 HABITANTS,
CANADA, 1962-1981

A N N É E	C A T É G O R I E D ' I N F R A C T I O N									
	C O D E C R I M I N E L				L O I S F É D É R A L E S			L O I S P R O - V I N C I A L E S	R È G L E M E N T S M U N I C I P A U X	E N S E M B L E D E S I N F R A C T I O N S
	T O T A L	A V E C V I O L E N C E	C O N T R E L E S B I E N S	A U T R E S C R I M E S	T O T A L	D R O G U E S	A U T R E S	T O T A L	T O T A L	
1962 Nombre	514 986	41 026	351 483	122 477	31 138	1 003	30 135	195 853	54 698	796 675
Taux	2 771,3	220,8	1 891,4	659,1	167,6	5,4	162,2	1 053,9	294,3	4 287,1
1963 Nombre	572 105	47 229	387 517	137 359	26 677	902	25 775	219 288	56 502	874 572
Taux	3 022,1	249,5	2 047,0	725,6	141,0	4,7	136,2	1 158,4	298,5	4 619,8
1964 Nombre	626 038	54 769	414 048	157 221	33 791	623	33 168	248 772	52 316	960 917
Taux	3 245,2	283,9	2 146,3	815,0	175,2	3,2	171,9	1 289,6	271,2	4 981,2
1965 Nombre	628 418	58 780	410 688	158 950	30 382	768	29 614	271 857	58 794	989 451
Taux	3 199,1	299,2	2 090,7	809,2	154,7	3,9	150,8	1 383,9	299,3	5 036,9
1966 Nombre	702 809	69 386	451 980	181 443	35 994	1 425	34 569	290 096	65 990	1 094 889
Taux	3 511,4	346,7	2 258,2	906,5	179,8	7,1	172,7	1 449,4	329,7	5 470,4
1967 Nombre	784 568	77 614	506 151	200 803	38 100	2 874	35 226	296 504	69 532	1 188 704
Taux	3 850,1	380,9	2 483,8	985,4	187,0	14,1	172,9	1 455,0	341,2	5 833,3
1968 Nombre	895 983	87 544	584 996	223 443	45 527	5 469	40 058	317 912	74 501	1 333 923
Taux	4 328,2	422,9	2 825,9	1 079,4	219,9	26,4	193,5	1 535,7	359,9	6 443,8
1969 Nombre	992 661	95 084	655 304	242 273	57 590	10 520	47 070	346 541	71 839	1 468 631
Taux	4 726,7	452,8	3 120,4	1 153,6	274,2	50,2	224,1	1 650,1	342,1	6 993,1
1970 Nombre	1 112 686	102 361	748 519	261 806	55 283	18 789	36 494	335 788	73 086	1 576 843
Taux	5 224,6	480,6	3 514,7	1 229,3	259,6	88,3	171,4	1 576,7	343,2	7 404,1

1971	Nombre	1 169 211	108 095	801 379	259 737	63 674	24 007	39 667	344 771	73 915	1 651 571
	Taux	5 421,0	501,2	3 715,5	1 204,3	295,2	111,3	183,9	1 598,5	342,7	7 657,4
1972	Nombre	1 192 891	110 468	807 468	274 955	68 595	28 816	39 779	318 250	73 580	1 653 316
	Taux	5 464,3	506,0	3 698,8	1 259,5	314,2	132,0	182,2	1 457,8	337,2	7 573,5
1973	Nombre	1 302 938	117 764	833 329	351 845	95 578	52 792	42 786	339 120	76 282	1 813 918
	Taux	5 897,1	533,0	3 771,6	1 592,4	432,5	238,9	193,6	1 534,8	345,3	8 209,7
1974	Nombre	1 456 885	126 053	946 793	384 039	102 979	58 585	44 394	368 716	81 306	2 009 886
	Taux	6 490,5	561,6	4 218,0	1 710,9	458,8	261,0	197,8	1 642,7	362,2	8 954,2
1975	Nombre	1 585 805	135 424	1 041 036	409 345	100 514	55 542	44 972	381 388	64 800	2 132 507
	Taux	6 955,3	594,0	4 565,9	1 795,4	440,8	243,6	197,2	1 672,8	284,2	9 353,1
1976	Nombre	1 637 704	136 935	1 062 952	437 817	113 413	62 916	50 497	367 482	64 178	2 182 777
	Taux	7 086,8	592,5	4 599,5	1 894,5	490,8	272,2	218,5	1 590,1	277,7	9 445,2
1977	Nombre	1 654 020	135 745	1 059 688	458 587	131 720	65 938	65 782	379 588	61 273	2 226 601
	Taux	7 101,5	582,8	4 549,7	1 968,9	566,1	283,4	282,7	1 629,7	261,0	9 559,8
1978	Nombre	1 714 297	138 972	1 097 242	478 083	134 031	60 747	73 284	398 324	59 313	2 305 965
	Taux	7 300,7	591,8	4 672,8	2 036,0	570,4	258,4	312,0	1 696,3	252,5	9 820,5
1979	Nombre	1 855 271	147 528	1 186 697	521 046	122 557	64 923	57 634	438 204	69 598	2 485 630
	Taux	7 837,5	623,2	5 013,1	2 201,1	517,4	274,0	243,4	1 851,1	294,0	10 500,5
1980	Nombre	2 045 399	155 864	1 334 619	554 916	119 785	74 196	45 589	452 812	74 163	2 692 159
	Taux	8 553,0	651,7	5 580,8	2 320,4	500,6	310,0	190,6	1 893,4	310,1	11 257,4
1981	Nombre	2 168 201	162 228	1 429 520	576 453	120 424	75 104	45 320	481 232	80 202	2 850 059
	Taux	8 963,4	670,6	5 909,6	2 383,0	497,5	310,2	187,3	1 989,4	331,5	11 782,2

Sources: (1) Statistique Canada, Estimation de la population du Canada et des provinces, Annuel, Catalogue 91-201
(2) Statistique Canada, Population estimative suivant le sexe et par groupe d'âge, Canada et provinces, Annuel, Catalogue 91-202
(3) Statistique Canada, Statistique de la criminalité et de l'application des règlements de la circulation, Annuel, Catalogue 85-205

NOTA: Les taux qui figurent dans le présent tableau sont calculés par 100 000 habitants. Les taux donnés dans le catalogue (annuel n° 85-205) de Statistique Canada Statistique de la criminalité et de l'application des règlements de la circulation sont, pour les années antérieures à 1970, calculés par rapport au nombre total de personnes de 7 ans et plus.

TABLEAU 2

QUELQUES TYPES D'INCIDENTS SIGNALÉS ET NON SIGNALÉS À LA POLICE,
NOMBRE (1) ET POURCENTAGE, SEPT VILLES CANADIENNES, 1981

TYPE D'INCIDENT	SIGNALÉ À LA POLICE		NON SIGNALÉ À LA POLICE	
	NOMBRE	%	NOMBRE	%
INFRACTIONS CONTRE LA PERSONNE				
Agression sexuelle	6 600	38	10 600	62
Vol qualifié	22 100	45	27 200	55
Voies de fait	99 000	34	187 000	66
Vol personnel	103 000	29	247 000	71
INFRACTIONS CONTRE LES BIENS				
Introduction par effraction	146 000	64	82 000	36
Vol de véhicule à moteur	21 500	89	2 700	11
Tentative de vol de v. à moteur	6 800	42	9 300	58
Vol domiciliaire	186 000	44	232 000	56
Vandalisme	74 000	35	139 000	65

(1) Les nombres inférieurs à 50 000 sont arrondis à la centaine près, et les autres sont arrondis au millier près.

Source: Le Sondage canadien sur la victimisation en milieu urbain, 1982

TABLEAU 3

RAISONS POUR LESQUELLES UN INCIDENT N'EST PAS SIGNALÉ À LA POLICE,
PAR TYPE DE RAISON, SEPT VILLES CANADIENNES, 1981

RAISON	FRÉQUENCE ⁽¹⁾	%
Trop insignifiant	606 000	66
La police ne pouvait rien y faire	563 000	61
Incommode	224 000	24
Rien n'a été volé	179 000	19
Affaire personnelle	123 000	13
Signalé à d'autres autorités	109 000	12
Attitude négative de la police	74 000	8
Protection de l'infracteur	60 000	6
Crainte de vengeance	40 000	4
Nombre d'incidents non signalés	937 000	58% de l'ensemble

(1) Les chiffres sont arrondis au millier près.

Source: Le Sondage canadien sur la victimisation en milieu urbain, 1982

TABLEAU 4

ENSEMBLE DES INCIDENTS (1), NOMBRE ET TAUX PAR MILLIER
D'HABITANTS/DE MÉNAGES, PAR TYPE D'INCIDENT ET SEXE DE LA
VICTIME, SEPT VILLES CANADIENNES, 1981

TYPE D'INCIDENT	NOMBRE TOTAL (2)	TAUX PAR MILLIER D'HABITANTS/ DE MÉNAGES (3)		
		TOTAL	HOMMES	FEMMES
INFRACTIONS CONTRE LA PERSONNE				
Agression sexuelle	17 200	3,5	0,8	5,8
Vol qualifié	49 400	10,0	13,0	7,0
Voies de fait	286 000	57,0	79,0	39,0
Vol personnel	350 000	70,0	66,0	74,0
INFRACTIONS CONTRE LES BIENS				
Effraction	227 000	94		
Vol de véhicule à moteur	40 600	17		
Vol domiciliaire	417 000	172		
Vandalisme	213 000	88		

- (1) Signalés et non signalés à la police.
 (2) Les chiffres inférieurs à 50 000 sont arrondis à la centaine près, et les autres sont arrondis au millier près. Il se peut que ces chiffres ne soient pas compatibles avec les totaux des autres tableaux, puisqu'ils ont été arrondis.
 (3) Les taux sont calculés par millier de personnes pour les infractions contre la personne, et par millier de ménages pour les infractions contre les biens. Population masculine totale = 2 357 000, population féminine totale = 2 618 900 et ménages totaux = 2 424 900.

Source: Le Sondage canadien sur la victimisation en milieu urbain, 1982

TABLEAU 5

TAUX DE QUELQUES INCIDENTS, PAR MILLIER D'HABITANTS, PAR ÂGE
DE LA VICTIME, SEPT VILLES CANADIENNES, 1981

TYPE D'INCIDENT	C A T É G O R I E D' Â G E								
	16-17	18-20	21-24	25-29	30-39	40-49	50-59	60-64	65+
Agression sexuelle	6,2*	<u>14,4</u>	6,4	3,3	2,7	-	-	-	-
Vol qualifié	<u>23,8</u>	22,1	19,0	11,3	7,4	5,0	3,8	7,7*	3,9
Voies de fait	130,6	<u>141,8</u>	107,4	78,9	49,8	25,8	13,9	16,1	7,5
Vol personnel	<u>156,2</u>	138,9	122,1	85,8	64,2	48,0	30,5	27,3	13,2

(1) Le taux le plus élevé de chaque catégorie d'infractions est souligné.

* Le nombre réel étant peu élevé (11-20), il faudrait faire preuve de prudence dans l'interprétation de ce taux.

Source: Le Sondage canadien sur la victimisation en milieu urbain, 1982

TABLEAU 6

PERTE FINANCIÈRE ET INDEMNISATION, INCIDENTS IMPLIQUANT UNE PERTE,
PAR TYPE D'INCIDENT, SEPT VILLES CANADIENNES, 1981

TYPE D'INCIDENT	POURCENTAGE D'INCIDENTS COMPORTANT UNE PERTE EN ARGENT	PERTE MOYENNE BRUTE	INDEMNI- SATION MOYENNE	PERTE MOYENNE NETTE
INFRACTIONS CONTRE LA PERSONNE				
Agression sexuelle	32	291	25	266
Vol qualifié	56	576	261	315
Voies de fait	18	261	37	224
Vol personnel	94	225	65	160
INFRACTIONS CONTRE LES BIENS				
Effraction	67	1 142	487	655
Vol de véhicule à moteur	72	3 512	3 053	459
Vol domiciliaire	88	264	120	144
Vandalisme	73	224	92	132

Source: Le Sondage canadien sur la victimisation en milieu urbain, 1982

TABLEAU 7

PERTE FINANCIÈRE ET INDEMNISATION, INCIDENTS IMPLIQUANT UNE PERTE,
SELON LE SEXE DE LA VICTIME, SEPT VILLES CANADIENNES, 1981

SEXE	POURCENTAGE D'INCIDENTS COMPORTANT UNE PERTE EN ARGENT	PERTE MOYENNE BRUTE	INDEMNI- SATION MOYENNE	PERTE MOYENNE NETTE
Hommes	70	514	248	266
Femmes	70	403	186	217
Ensemble	70	454	215	240

Source: Le Sondage canadien sur la victimisation en milieu urbain,
1982

TABLEAU 8
PERTE FINANCIÈRE, EXPRIMÉE EN POURCENTAGE DU REVENU FAMILIAL,
ENSEMBLE DES INCIDENTS, SELON L'ÂGE DE LA VICTIME,
SEPT VILLES CANADIENNES, 1981

CATÉGORIE D'ÂGE	REVENU FAMILIAL MOYEN	PERTE MOYENNE BRUTE	% REVENU	INDEMNISA- TION MOYENNE EN ARGENT	% REVENU	PERTE MOYENNE NETTE	% REVENU
16-17	27 173	168	0,6	62	0,2	106	0,4
18-20	24 984	178	0,7	97	0,4	81	0,3
21-24	23 415	261	1,1	120	0,5	141	0,6
25-29	25 949	359	1,4	191	0,7	168	0,6
30-39	28 624	394	1,4	182	0,6	212	0,7
40-49	29 810	419	1,4	228	0,8	191	0,6
50-59	26 989	435	1,6	217	0,8	218	0,8
60-64	21 098	285	1,4	136	0,6	149	0,7
65 et plus	12 611	320	2,5	143	1,1	177	1,4

Source: Le Sondage canadien sur la victimisation en milieu urbain, 1982

TABLEAU 9

DÉPENSES BRUTES ⁽¹⁾, AUX FINS DE L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE,
À TOUS LES NIVEAUX DE GOUVERNEMENT, CANADA, 1961-1962 À 1980-1981
(EN MILLIERS DE DOLLARS)

ANNÉE	FÉDÉRAL	PROVINCIAL	MUNICIPAL	TOTAL
1961-62	79 846	104 576	107 639	292 061
1962-63	86 062	114 188	116 946	317 196
1963-64	90 287	125 433	132 654	348 374
1964-65	127 166	145 205	143 523	415 894
1965-66	150 178	173 785	159 102	483 065
1966-67	172 896	202 140	173 345	548 381
1967-68	199 461	235 697	219 785	654 943
1968-69	215 385	284 592	225 186	725 163
1969-70	240 125	354 405	260 568	855 098
1970-71	263 563	349 650	310 055	923 268
1971-72	308 982	407 199	349 842	1 066 023
1972-73	344 055	448 977	450 464	1 243 496
1973-74	414 123	513 436	552 384	1 479 943
1974-75	524 071	705 977	574 567	1 804 615
1975-76	668 513	794 763	726 556	2 189 832
1976-77	787 847	941 562	842 420	2 571 829
1977-78	957 244	967 566	921 687	2 846 493
1978-79	1 055 151	1 052 554	1 022 595	3 130 300
1979-80	1 096 754	1 150 752	1 154 453	3 401 959
1980-81 ⁽²⁾	1 239 119	1 307 275	1 354 736	3 901 130

(1) Les dépenses fédérales et provinciales sont enregistrées par année financière, mais les dépenses municipales sont enregistrées par année civile.

(2) 1980-1981, dépenses prévues.

Source: Demers D.J. Criminal Justice Administration Expenditure in Canada: Examination of Recent Trends,
 Solliciteur général Canada, 1979
 (non publié, actuellement mis à jour).

TABLEAU 10

DÉPENSES BRUTES (FÉDÉRALES, PROVINCIALES, MUNICIPALES (1)),
POLICE, TRIBUNAUX ET SERVICES CORRECTIONNELS,
CANADA 1961-1962 À 1980-1981 (EN MILLIERS DE DOLLARS)

ANNÉE	TRIBUNAUX	SERVICES CORRECTIONNELS	POLICE	TOTAL
1961-62	36 964	64 386	83 072	184 422
1962-63	41 493	69 200	89 557	200 250
1963-64	44 708	76 372	94 640	215 720
1964-65	52 046	93 404	126 921	272 371
1965-66	57 029	117 753	149 181	323 963
1966-67	65 218	129 683	180 135	375 036
1967-68	73 996	148 617	212 545	435 158
1968-69	104 280	161 350	234 347	499 977
1969-70	137 177	189 062	268 291	594 530
1970-71	127 963	182 233	303 017	613 213
1971-72	161 419	222 229	695 121	1 078 769
1972-73	169 441	245 321	845 128	1 259 890
1973-74	195 238	292 493	1 009 419	1 497 150
1974-75	280 456	357 392	1 181 110	1 818 958
1975-76	335 115	440 777	1 430 229	2 206 121
1976-77	363 918	551 426	1 673 530	2 588 874
1977-78	360 865	641 224	1 864 965	2 867 054
1978-79	406 121	681 901	2 062 608	3 150 630
1979-80	449 163	700 157	2 275 817	3 425 137
1980-81	489 544	840 152	2 599 635	3 929 331

(1) Les dépenses municipales ne pouvaient pas être réparties par activité (police et autres) jusqu'en 1971. Il n'y a pas de répartition pour les tribunaux et les services correctionnels.

Source: Demers, D.J. Criminal Justice Administration Expenditure in Canada: Examination of Recent Trends,
 Solliciteur général Canada, 1979
 (non publié, actuellement mis à jour).

TABLEAU 11

DÉPENSES FÉDÉRALES BRUTES AU TITRE DE L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE,
CANADA, 1961-1962 À 1980-1981 (EN MILLIERS DE DOLLARS)

ANNÉE ⁽¹⁾	TRIBUNAUX	SERVICES CORRECTIONNELS	POLICE	TOTAL
1961-62	8 171	23 045	48 630	79 846
1962-63	8 383	24 712	52 967	86 062
1963-64	10 595	26 800	52 892	90 287
1964-65	11 719	38 600	76 847	127 166
1965-66	12 467	56 263	81 448	150 178
1966-67	13 375	58 246	101 275	172 896
1967-68	17 148	63 458	118 855	199 461
1968-69	18 517	61 221	135 647	215 385
1969-70	21 157	67 185	151 783	240 125
1970-71	25 589	70 153	167 821	263 563
1971-72	28 690	81 306	198 986	308 982
1972-73	32 071	88 514	223 470	344 055
1973-74	38 608	113 187	262 328	414 123
1974-75	55 251	143 868	324 952	524 071
1975-76	80 532	188 727	399 254	668 513
1976-77	93 131	225 024	469 692	787 847
1977-78	101 095	300 142	556 007	957 244
1978-79	112 906	326 639	615 606	1 055 151
1979-80	118 484	333 016	645 254	1 096 754
1980-81 ⁽²⁾	125 119	407 000	707 000	1 239 119

(1) Années financières.

(2) 1980-1981, dépenses prévues.

Source: Demers, D.J. Criminal Justice Administration Expenditure in Canada:
Examination of Recent Trends, Solliciteur général Canada,
 1979 (non publié, actuellement mis à jour).

TABLEAU 12

DÉPENSES PROVINCIALES BRUTES AU TITRE DE L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE,
CANADA, 1961-1962 À 1980-1981 (EN MILLIERS DE DOLLARS)

ANNÉE ⁽¹⁾	TRIBUNAUX	SERVICES CORRECTIONNELS	POLICE	TOTAL
1961-62	28 793	41 341	34 442	104 576
1962-63	33 110	44 488	36 590	114 188
1963-64	34 113	49 572	41 748	125 433
1964-65	40 327	54 804	50 074	145 205
1965-66	44 562	61 490	67 733	173 785
1966-67	51 843	71 437	78 860	202 140
1967-68	56 848	85 159	93 690	235 697
1968-69	85 763	100 129	98 700	284 592
1969-70	116 020	121 877	116 508	354 405
1970-71	102 374	112 080	135 196	349 650
1971-72	119 983	128 177	159 039	407 199
1972-73	120 976	140 413	187 588	488 977
1973-74	139 423	162 099	211 914	513 436
1974-75	210 862	199 181	295 934	705 977
1975-76	238 294	235 761	320 708	794 763
1976-77	253 742	309 357	378 463	941 562
1977-78	239 213	320 525	407 828	967 566
1978-79	272 885	334 932	444 737	1 052 554
1979-80 ⁽²⁾	307 501	343 963	499 288	1 150 752
1980-81	336 398	404 945	565 932	1 307 275

(1) Années financières.

(2) Dépenses prévues pour 1979-80 et 1980-81.

Source: Demers D.J. Criminal Justice Administration Expenditure in Canada:
Examination of Recent Trends Solliciteur Général Canada,
 1979 (non publié, actuellement mis à jour).

TABLEAU 13

**DÉPENSES MUNICIPALES BRUTES (1) AU TITRE DE L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE,
CANADA, 1961-1980 (EN MILLIERS DE DOLLARS)**

ANNÉE(2)	TRIBUNAUX ET SERVICES CORRECTIONNELS	POLICE	TOTAL
1961	--	--	107 639
1962	--	--	116 946
1963	--	--	132 654
1964	--	--	143 523
1965	--	--	159 102
1966	--	--	173 345
1967	--	--	219 785
1968	--	--	225 186
1969	--	--	260 568
1970	--	--	310 055
1971	12 746	337 096	349 842
1972	16 394	434 070	450 464
1973	17 207	535 177	552 384
1974	14 343	560 224	574 567
1975	16 289	710 267	726 556
1976	17 045	825 375	842 420
1977	20 557	901 130	921 687
1978	20 330	1 002 265	1 022 595
1979(3)	23 178	1 131 275	1 154 453
1980	28 027	1 326 703	1 354 736

- (1) Les dépenses n'ont pas été réparties par activité (police et autres) jusqu'en 1971. Il n'y a pas de répartition pour les tribunaux et les services correctionnels.
- (2) Année civile.
- (3) Dépenses prévues en 1979 et en 1980.

Source: Demers D.J. Criminal Justice Administration Expenditure in Canada: Examination of Recent Trends, Solliciteur général Canada, 1979 (non publié, actuellement mis à jour).

TABLEAU 14

DÉPENSES FÉDÉRALES AU TITRE DE L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE,
EXPRIMÉES EN POURCENTAGE DU PRODUIT NATIONAL BRUT,
CANADA, 1961-1980 (EN MILLIERS DE DOLLARS)

ANNÉE(1)	PRODUIT NATIONAL BRUT	DÉPENSES FÉDÉRALES	POURCENTAGE DU PRODUIT NATIONAL BRUT
1961	39 646 000	79 846	0,20
1962	42 927 000	86 062	0,20
1963	45 978 000	90 287	0,20
1964	50 280 000	127 166	0,25
1965	55 364 000	150 178	0,27
1966	61 868 000	172 896	0,28
1967	66 409 000	199 461	0,30
1968	72 586 000	215 385	0,30
1969	79 815 000	240 125	0,30
1970	85 685 000	263 563	0,31
1971	94 450 000	308 982	0,33
1972	105 234 000	344 055	0,33
1973	123 560 000	414 123	0,34
1974	147 528 000	524 071	0,36
1975	165 343 000	668 513	0,40
1976	191 031 000	787 847	0,41
1977	208 868 000	957 244	0,46
1978	230 353 000	1 055 151	0,46
1979	261 961 000	1 096 754	0,42
1980	289 859 000	1 239 119	0,43

(1) Les chiffres du P.N.B. sont enregistrés par année civile; les dépenses fédérales au titre de la justice pénale sont enregistrées par année financière.

Source: Demers D.J. Criminal Justice Administration Expenditure in Canada: Examination of Recent Trends, Solliciteur général Canada, 1979 (non publié, actuellement mis à jour).

TABLEAU 15

DÉPENSES DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL (DOLLARS CONSTANTS) (1),
AU TITRE DE L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE (2), PAR RAPPORT À LA
POPULATION DU CANADA, 1961-1980 (EN MILLIERS DE DOLLARS)

ANNÉE(3)	DÉPENSES FÉDÉRALES (DOLLARS CONSTANTS)	DÉPENSES FÉDÉRALES PER CAPITA(4)
1961	79 846	4,38
1962	83 963	4,52
1963	84 538	4,47
1964	115 291	5,98
1965	130 137	6,62
1966	140 338	7,01
1967	151 566	7,44
1968	154 842	7,48
1969	159 446	7,59
1970	165 346	7,76
1971	182 613	8,47
1972	189 666	8,70
1973	210 215	9,54
1974	230 158	10,29
1975	302 769	13,34
1976	332 846	14,48
1977	380 312	16,35
1978	380 372	16,20
1979	394 800	16,67
1980	403 228	16,85

- (1) Dollars constants = dollars courant ÷ indice implicite des prix, dépense courante du gouvernement, en biens et services (1961 = 1,00).
- (2) Tribunaux judiciaires, protection de la police et services correctionnels.
- (3) L'indice implicite des prix et les chiffres de population sont enregistrés par année civile. Les dépenses fédérales sont enregistrées par année financière.
- (4) Per capita = dollars constants ÷ chiffre annuel de la population.

Source: Demers D.J. Criminal Justice Administration Expenditure in Canada: Examination of Recent Trends,
 Solliciteur général Canada, 1979
 (non publié, actuellement mis à jour).

TABLEAU 16

**ADULTES ACCUSÉS D'UNE INFRACTION AVEC VIOLENCE OU CONTRE LES BIENS,
NOMBRE ET TAUX PAR 100 000 CANADIENS ADULTES, 1977-1981**

INFRACTION	1977		1978		1979		1980		1981	
	NOMBRE	TAUX	NOMBRE	TAUX	NOMBRE	TAUX	NOMBRE	TAUX	NOMBRE	TAUX
ADULTES ACCUSÉS, ENSEMBLE DES INFRACTIONS AVEC VIOLENCE	45 681	274,8	47 611	280,2	49 121	283,3	52 769	297,9	53 808	297,6
Homicide	561	3,4	592	3,5	550	3,2	487	2,7	539	3,0
Autres infractions avec violenec	45 120	271,4	47 019	276,8	48 571	280,2	52 282	295,2	53 269	294,6
Tentative de meurtre	531	3,2	581	3,4	587	3,4	657	3,7	740	4,1
Agression sexuelle	3 641	21,9	3 984	23,4	4 171	24,0	4 211	23,8	4 422	24,4
Voies de fait	34 883	209,8	36 232	213,3	37 860	218,4	40 039	226,0	40 835	225,8
Vol qualifié	6 065	36,5	6 222	36,6	5 953	34,3	7 375	41,6	7 272	40,2
ADULTES ACCUSÉS, ENSEMBLE DES INFRACTION CONTRE LES BIENS	151 747	912,8	164 024	965,4	173 336	999,8	195 078	1 104,4	210 341	1 163,2
Effraction	35 035	210,7	37 518	220,8	38 810	223,8	46 588	263,0	49 278	272,5
Vol de véhicule à moteur	11 988	72,1	11 891	70,0	12 432	71,7	12 886	72,8	12 658	70,0
Vol	68 693	413,2	75 536	444,6	81 758	471,6	90 221	509,4	99 235	548,8
Recel	11 380	68,4	11 977	70,5	12 832	74,0	14 702	83,0	15 598	86,2
Fraude	24 651	148,3	27 102	159,5	27 504	158,6	30 681	173,2	33 572	185,6

Sources: (1) Statistique Canada, Statistique de la criminalité et de l'application des règlements de la circulation, Annuel, Catalogue 85-205
 (2) Statistique Canda, Population estimative suivant le sexe et par groupe d'âge, Canada et provinces, Annuel, Catalogue 91-202

TABLEAU 17

**JEUNES DONT LE CAS A ÉTÉ SOUMIS À LA POLICE, DÉLITS AVEC VIOLENCE
ET CONTRE LES BIENS, NOMBRE ET TAUX PAR 100 000 JEUNES, CANADA 1977-1981**

DÉLIT	1977		1978		1979		1980		1981	
	NOMBRE	TAUX	NOMBRE	TAUX	NOMBRE	TAUX	NOMBRE	TAUX	NOMBRE	TAUX
ENSEMBLE DES DÉLITS AVEC VIOLENCE	3 728	78,2	3 605	77,2	9 917	218,7	10 511	237,7	8 303	191,1
Meurtre	38	0,8	23	0,5	51	1,1	27	0,6	33	0,8
Tentative de meurtre	29	0,6	32	0,7	45	1,0	49	1,1	27	0,6
Homicide involontaire	2	0,0	2	0,0	1	0,0	2	0,0	3	0,0
Voies de fait	2 118	44,4	2 268	48,6	7 650	168,7	7 792	176,2	6 414	147,7
Vol qualifié	1 541	32,3	1 280	27,4	2 170	47,9	2 641	59,7	1 826	42,0
ENSEMBLE DES DÉLITS CONTRE LES BIENS	55 424	1 163,0	56 360	1 207,6	106 680	2 352,4	114 293	2 584,1	112 827	2 597,1
Vol de véhicule à moteur	7 545	158,3	7 160	153,4	10 106	222,8	10 064	227,5	8 736	201,1
Vol (plus de 200 \$, 200 \$ ou moins)	21 742	456,2	22 337	478,6	52 835	1 165,0	54 875	1 240,7	57 961	1 334,2
Effraction	22 934	481,2	23 393	501,2	37 278	822,0	42 175	953,6	39 951	914,6
Recel	2 236	46,9	2 443	52,3	3 530	77,8	3 894	88,0	4 005	92,2
Fraude	967	20,3	1 027	22,0	2 931	64,6	3 285	74,3	2 174	50,0

NOTE: Les données statistiques sur les jeunes dont le cas a été soumis à la police varient considérablement, selon les procédures, les définitions et les règles employées aux fins du dénombrement des jeunes délinquants. En 1979, ces pratiques de dénombrement ont changé d'une façon appréciable, et les délits commis par les jeunes ont augmenté. Cette année-là, le taux de jeunes dont le cas a été soumis à la police (par 100 000 jeunes), par suite de la perpétration d'un délit avec violence, a considérablement augmenté (183%): il a atteint un sommet en 1980, et a diminué légèrement (19,6%), en 1981. En ce qui concerne les délits contre les biens, la période entre 1977 et 1981 a également été marquée par une hausse élevée (123%), et ce, surtout en 1979. Ces changements étaient presque entièrement attribuables aux modifications apportées aux procédures administratives.

Sources: (1) Statistique Canada, Statistique de la criminalité et de l'application des règlements de la circulation, Annuel, Catalogue 85-205.
(2) Statistique Canada, Population estimative suivant le sexe et par groupe d'âge, Canada et provinces, Annuel, Catalogue 91-202.

TABLEAU 18

RÉPARTITION PAR ÂGE, EXPRIMÉE EN POURCENTAGE, DES ENFANTS TRADUITS DEVANT LES TRIBUNAUX
ET DES ENFANTS JUGÉS DÉLINQUANTS, CANADA, 1977-1981

ENFANTS (STATUT ET ÂGE)	1977		1978		1979		1980		1981	
	NOMBRE	%	NOMBRE	%	NOMBRE	%	NOMBRE	%	NOMBRE	%
<u>TRADUITS DEVANT LES TRIBUNAUX</u>										
<u>TOTAL⁽¹⁾</u>	42 624	100,0	42 997	100,0	30 674	100,0	34 196	100,0	42 068	100,0
7-11	1 512	3,5	1 390	3,2	1 312	4,3	1 171	3,4	1 306	3,1
12-15	27 012	63,4	27 733	64,5	23 721	77,3	24 266	71,0	26 039	61,9
16-17	14 100	33,1	13 874	32,3	5 641	18,4	8 759	25,6	14 723	35,0
<u>JUGÉS DÉLINQUANTS</u>										
<u>TOTAL⁽¹⁾</u>	33 579	100,0	37 889	100,0	25 741	100,0	27 137	100,0	34 204	100,0
7-11	965	2,9	997	2,7	967	3,8	807	3,0	878	2,6
12-15	21 099	62,8	23 522	63,8	20 070	78,0	19 545	72,0	21 066	61,6
16-17	11 515	34,3	12 373	33,5	4 704	18,2	6 785	25,0	12 260	35,8

(1) Les totaux ne comprennent pas "l'autre catégorie" (adultes et individus dont l'âge n'est pas précisé); de plus, la Colombie-Britannique ne pouvait pas être incluse.

Sources: (1) Statistique Canada, Jeunes délinquants, Annuel Catalogue 85-202

(2) Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Jeunes délinquants, 1980-1981, Annuel

TABLEAU 19

**DÉLITS IMPLIQUANT DE LA VIOLENCE, SELON L'ÂGE DES ENFANTS, NOMBRE ET TAUX PAR
100 000 JEUNES DE CHAQUE CATÉGORIE, CANADA, 1977-1981**

	DÉLITS	1977		1978		1979		1980		1981	
		NOMBRE	TAUX	NOMBRE	TAUX	NOMBRE	TAUX	NOMBRE	TAUX	NOMBRE	TAUX
DE 7 À 11 ANS	TOTAL, AVEC VIOLENCE	61	3,2	73	3,9	71	3,8	78	4,3	95	5,2
	Homicide	0	0,0	2	0,1	0	0,0	0	0,0	0	0,0
	Autres délits violents	61	3,2	72	3,7	71	3,8	78	4,3	95	5,2
	Tentative de meurtre	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0
	Infractions d'ordre sexuel	7	0,4	9	0,5	5	0,3	14	0,8	10	0,6
	Voies de fait	35	1,8	52	2,7	51	2,7	47	2,6	72	3,9
	Vol qualifié	19	1,0	10	0,5	15	0,8	17	0,9	13	0,7
DE 12 À 15 ANS	TOTAL, AVEC VIOLENCE	1 920	103,1	2 136	117,9	2 228	128,6	2 490	151,5	2 636	167,0
	Homicide	9	0,5	14	0,8	12	0,7	16	1,0	9	0,6
	Autres délits violents	1 911	102,6	2 122	117,1	2 216	128,0	2 474	150,5	2 627	166,4
	Tentative de meurtre	6	0,3	20	0,6	23	1,3	7	0,4	8	0,5
	Infractions d'ordre sexuel	266	14,3	292	16,1	337	19,5	353	21,5	366	23,2
	Voies de fait	1 133	60,8	1 269	70,1	1 296	74,8	1 474	89,7	1 581	100,2
	Vol qualifié	506	27,2	551	30,4	560	32,3	640	38,9	672	42,6
DE 16 À 17 ANS	TOTAL, AVEC VIOLENCE	1 362	140,8	1 290	134,5	1 117	117,9	1 492	157,8	1 742	185,7
	Homicide	10	1,0	7	0,7	6	0,6	8	0,8	8	0,9
	Autres délits violents	1 352	139,8	1 283	133,7	1 150	121,4	1 484	157,0	1 734	184,8
	Tentative de meurtre	6	0,6	11	1,1	14	1,5	14	1,5	11	1,2
	Infractions d'ordre sexuel	83	8,6	91	9,5	81	8,5	104	11,0	119	12,7
	Voies de fait	584	60,4	513	53,5	396	41,8	616	65,2	644	68,7
	Vol qualifié	679	70,2	668	69,6	620	65,4	750	79,3	960	102,3

Sources:

- (1) Statistique Canada,
Jeunes délinquants,
Annuel, Catalogue 85-202
Catalogue #85-202
- (2) Statistique Canada,
Centre canadien de la
statistique juridique,
Jeunes délinquants,
1980, 1981, Annuel

TABLEAU 20

DÉLITS CONTRE LES BIENS, SELON L'ÂGE DES ENFANTS, NOMBRE ET TAUX PAR 100 000 JEUNES DE CHAQUE CATÉGORIE, CANADA, 1977-1981

	1977		1978		1979		1980		1981	
	NOMBRE	TAUX	NOMBRE	TAUX	NOMBRE	TAUX	NOMBRE	TAUX	NOMBRE	TAUX
DE 7 À 11 ANS										
CONTRE LES BIENS, TOTAL	1 990	102,8	1 820	96,0	1 720	92,7	1 782	97,2	1 764	96,3
Effraction	913	47,2	854	45,0	874	47,1	833	45,4	802	43,8
Voiture	2	0,1	0	0,0	0	0,0	1	0,1	1	0,1
Prise de véhicule à moteur	25	1,3	15	0,8	13	0,7	16	0,9	19	1,0
Vol (de plus de 200\$, 200\$ ou moins)	733	37,9	744	39,2	704	37,9	754	41,1	750	40,9
Vol, autre	78	4,0	39	2,1	10	0,5	3	0,2	8	0,4
Recel	226	11,7	164	8,6	112	6,0	173	9,4	177	9,7
Fraude	13	0,7	4	0,2	7	0,4	2	0,1	7	0,4
DE 12 À 15 ANS										
CONTRE LES BIENS, TOTAL	39 584	2 124,5	38 259	2 128,7	32 425	1 872,2	38 127	2 319,5	46 036	2 916,2
Effraction	16 228	871,0	16 498	910,8	13 838	799,0	17 065	1 038,2	20 686	1 310,4
Voiture	367	19,7	369	20,4	329	19,0	445	27,1	514	32,6
Prise de véhicule à moteur	1 278	68,6	1 182	65,3	1 084	62,6	1 185	72,1	1 209	76,6
Vol (de plus de 200\$, 200\$ ou moins)	14 049	754,0	15 284	843,8	13 269	766,2	14 465	880,0	17 471	1 106,7
Vol, autre	2 587	138,8	992	54,8	431	24,9	585	35,6	872	55,2
Recel	4 932	264,7	4 065	224,4	3 340	192,9	4 153	252,6	5 023	318,2
Fraude	143	7,7	169	9,3	134	7,7	229	13,9	261	16,5
DE 16 À 17 ANS										
CONTRE LES BIENS, TOTAL	16 044	1 658,7	14 623	1 524,3	8 760	924,4	14 448	1 528,1	20 036	2 135,7
Effraction	6 035	623,9	6 073	633,0	4 140	436,9	7 141	755,3	10 271	1 094,8
Voiture	979	101,2	1 156	120,5	842	88,9	1 452	153,6	1 623	173,0
Prise de véhicule à moteur	283	29,3	238	24,8	139	14,7	234	24,7	250	26,6
Vol (de plus de 200\$, 200\$ ou moins)	3 597	371,9	4 927	513,6	2 751	290,3	3 841	406,3	5 043	537,6
Vol, autre	2 279	235,6	670	69,8	324	34,2	619	65,5	923	98,4
Recel	2 518	260,3	1 315	137,1	422	44,5	1 033	109,3	1 725	183,9
Fraude	353	36,5	244	25,4	142	15,0	128	13,5	201	21,4

Sources:

- (1) Statistique Canada,
Jeunes délinquants,
Annuel
Catalogue #85-202
- (2) Statistique Canada,
Centre canadien de la
statistique juridique,
Jeunes délinquants,
1980, 1981, Annuel

TABLEAU 21

**NOMBRE TOTAL DE DÉLITS (PRINCIPALES CATÉGORIES), NOMBRE ET TAUX PAR
100 000 JEUNES, CANADA, 1977-1981**

	1977		1978		1979		1980		1981	
	NOMBRE	TAUX	NOMBRE	TAUX	NOMBRE	TAUX	NOMBRE	TAUX	NOMBRE	TAUX
ENSEMBLE DES DÉLITS (1)	98 084	2058,1	95 555	2047,5	71 655	1580,0	101 921	2304,4	122 796	2852,3
Code criminel	74 897	1571,6	72 032	1543,4	57 497	1267,9	72 961	1649,6	89 376	2076,0
Lois fédérales	4 288	90,0	4 862	104,2	3 469	76,5	4 657	105,3	4 572	106,2
Drogues	2 287	48,0	2 130	45,6	1 598	35,2	2 354	53,2	2 481	57,6
L.J.D.	1 866	39,2	2 544	54,5	1 737	38,3	2 182	49,3	1 965	45,6
Autre	135	2,8	188	4,0	134	3,0	121	2,7	126	2,9
Lois provinciales	13 569	284,7	12 059	258,4	6 930	152,8	19 202	434,2	28 164	654,2
Règlements municipaux	1 042	21,9	1 740	37,3	290	6,4	444	10,0	684	15,9

(1) Comprend un faible pourcentage (moins de 2%) des délits commis par des adultes.

Sources: (1) Statistique Canada, Jeunes délinquants, Annuel, Catalogue 85-202

(2) Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Jeunes délinquants, 1980, 1981, Annuel

TABLEAU 22

POPULATION TOTALE INSCRITE DANS LES PÉNITENCIERS (1), NOMBRE
ET TAUX PAR 100 000 ADULTES, CANADA, 1950-1982

ANNÉE	POPULATION INSCRITE	TAUX D'INCARCÉRATION
1950	4 740	51,4
1951	4 817	51,4
1952	4 687	48,9
1953	4 934	50,4
1954	5 120	51,1
1955	5 507	53,9
1956	5 508	53,1
1957	5 433	51,0
1958	5 770	53,1
1959	6 295	56,9
1960	6 344	56,4
1961	6 738	59,0
1962	7 156	61,6
1963	7 219	61,0
1964	7 651	63,3
1965	7 518	60,9
1966	7 444	58,7
1967	7 185	55,1
1968	7 057	52,9
1969	7 117	52,1
1970	7 338	52,4
1971	7 416	51,8
1972	7 731	52,7
1973	8 760	58,3
1974	9 157	59,2
1975	8 456	53,3
1976	8 971	55,5
1977	9 392	56,8
1978	9 509	56,3
1979	9 369	54,5
1980	9 424	53,9
1981	9 482	53,4
1982	10 183	56,4

(1) Population à la fin de l'année financière

Source: Ministère du Solliciteur général
 Service correctionnel du Canada
 Service d'information opérationnelle

TABLEAU 23POPULATION DES PÉNITENCIERS CANADIENS, PAR MOIS, 1980-1982

ÉPOQUE DE L'ANNÉE	NOMBRE
<u>1980</u>	
Janvier	9 302
Février	9 311
Mars	9 420
Avril	9 463
Mai	9 486
Juin	9 551
Juillet	9 572
Août	9 480
Septembre	9 421
Octobre	9 387
Novembre	9 383
Décembre	9 391
<u>1981</u>	
Janvier	9 406
Février	9 404
Mars	9 484
Avril	9 563
Mai	9 610
Juin	9 645
Juillet	9 666
Août	9 694
Septembre	9 737
Octobre	9 705
Novembre	9 779
Décembre	9 895
<u>1982</u>	
Janvier	9 987
Février	10 011
Mars	10 166
Avril	10 281
Mai	10 402
Juin	10 491
Juillet	10 543
Août	10 605
Septembre	10 539
Octobre	10 599
Novembre	10 698

Source: Ministère du Solliciteur général
Service correctionnel du Canada
Services d'information opérationnelle

TABLEAU 24

**POPULATION DES PÉNITENCIERS, ADMISSIONS ET MISES EN LIBERTÉ,
CANADA, 1950-1982**

ANNÉE	POPULATION	ADMISSIONS	MISES EN LIBERTÉ
1950	4 740	2 026	1 546
1951	4 817	1 996	1 918
1952	4 687	1 859	1 990
1953	4 934	2 149	1 899
1954	5 120	2 448	2 263
1955	5 507	2 338	2 001
1956	5 508	2 406	2 406
1957	5 433	2 309	2 384
1958	5 770	2 975	2 638
1959	6 295	3 046	2 520
1960	6 344	3 403	3 354
1961	6 738	3 338	2 944
1962	7 156	3 394	2 976
1963	7 219	3 742	3 679
1964	7 651	3 888	3 456
1965	7 518	3 697	3 834
1966	7 444	3 628	3 702
1967	7 185	3 540	3 799
1968	7 057	3 649	3 777
1969	7 117	3 812	3 720
1970	7 338	4 251	4 031
1971	7 416	4 483	4 404
1972	7 731	4 247	3 932
1973	8 760	4 481	3 451
1974	9 157	4 014	3 618
1975	8 456	3 654	4 355
1976	8 971	4 421	3 906
1977	9 392	4 501	4 091
1978	9 509	4 817	4 701
1979	9 369	4 888	5 127
1980	9 424	4 654	4 597
1981	9 482	4 800	4 741
1982	10 183	5 425	4 723

Source: Ministère du Solliciteur général
Service correctionnel du Canada
Services d'information opérationnelle

TABLEAU 25

POURCENTAGE D'ADMISSIONS, À LA SUITE D'UN ÉCHEC DE LA MISE EN
LIBERTÉ CONDITIONNELLE, PAR RAPPORT À L'ENSEMBLE DES ADMISSIONS
DANS LES PÉNITENCIERS, CANADA, 1980-1982

ANNÉE	NOMBRE TOTAL D'ADMISSIONS	RETOUR APRÈS UN ÉCHEC DE LA MISE EN LIBERTÉ CONDITIONNELLE	
		NOMBRE	%
1980	4 654	1 471	31,6
1981	4 800	1 315	27,4
1982	5 425	1 470	27,1

POURCENTAGE D'ADMISSIONS, À LA SUITE DE LA PERPÉTRATION D'UN
ACTE CRIMINEL, PAR RAPPORT À L'ENSEMBLE DES ADMISSIONS DÉCOULANT
D'UN ÉCHEC DE LA MISE EN LIBERTÉ CONDITIONNELLE, CANADA, 1980-1982

ANNÉE	NOMBRE TOTAL DE RETOURS À LA SUITE D'UN ÉCHEC DE LA MISE EN LIBERTÉ CONDITIONNELLE	ADMISSIONS À LA SUITE DE LA PERPÉ- TRATION D'UN ACTE CRIMINEL	
		NOMBRE	%
1980	1 471	700	47,6
1981	1 315	468	35,6
1982	1 470	403	27,4

Source: Ministère du Solliciteur général
Service correctionnel du Canada
Services d'information opérationnelle

TABLEAU 26

POURCENTAGE DE MISES EN LIBERTÉ SOUS SURVEILLANCE OBLIGATOIRE
ET DE LIBÉRATIONS CONDITIONNELLES TOTALES, PAR RAPPORT À
L'ENSEMBLE DES MISES EN LIBERTÉ, CANADA, 1979-1981

ANNÉE	TOTAL DES MISES EN LIBERTÉ(1)	LIBÉRATION CONDI- TIONNELLE TOTALE		SOUS SURVEILLANCE OBLIGATOIRE	
		NOMBRE	%	NOMBRE	%
1979	5 127	1 700	33,1	2 513	49,0
1980	4 597	1 403	30,5	2 616	56,9
1981	4 741	1 571	33,1	2 620	55,0

(1) En plus des libérations conditionnelles totales et des mises en liberté sous surveillance obligatoire, ce total comprend un faible pourcentage d'autres types de mise en liberté, par exemple à l'expiration de la peine, suite au décès du détenu, suite à un appel de la condamnation, etc.

Source: Ministère du Solliciteur général
 Service correctionnel du Canada
 Services d'information opérationnelle

TABLEAU 27

TAUX DE RÉVOCATION, LIBÉRATIONS CONDITIONNELLES TOTALES,
PAR ANNÉE DE MISE EN LIBERTÉ ET TYPE DE CONTRAVENTION AUX
CONDITIONS DE LA LIBÉRATION, CANADA, 1970-1981⁽¹⁾

ANNÉE DE MISE EN LIBERTÉ	ENSEMBLE DES LIBÉRATIONS CONDITIONNELLES TOTALES	RÉVOQUÉES AVEC NOUVELLE INFRACTION		RÉVOQUÉES SANS NOUVELLE INFRACTION	
		NOMBRE	%	NOMBRE	%
1970	2 519	751	29,8	348	13,8
1971	2 339	674	28,5	297	12,7
1972	1 756	442	25,2	209	11,9
1973	1 191	219	18,4	116	9,7
1974	1 359	224	16,5	125	9,2
1975	1 264	189	15,0	138	10,9
1976	1 055	136	12,9	83	7,9
1977	1 477	173	11,7	139	9,4
1978	1 567	186	11,9	162	10,3
1979	1 700	195	11,5	177	10,4
1980	1 403	112	8,0	115	8,2
1981	1 571	37	2,4	46	2,9

(1) Les taux de révocation enregistrés en 1979, 1980 et 1981 ne devraient pas être considérés comme définitifs; de nombreux détenus mis en liberté à cette époque sont encore sous surveillance.

Source: Ministère du Solliciteur général
 Service correctionnel du Canada
 Services d'information opérationnelle

TABLEAU 28

TAUX DE RÉVOCATION, MISES EN LIBERTÉ SOUS SURVEILLANCE OBLIGATOIRE,
PAR ANNÉE DE MISE EN LIBERTÉ ET TYPE DE CONTRAVENTION AUX CONDITIONS
DE LA SURVEILLANCE OBLIGATOIRE, CANADA, 1970-1981⁽¹⁾

ANNÉE DE MISE EN LIBERTÉ	TOTAL DES MISES EN LIBERTÉ SOUS SURVEILLANCE OBLIGATOIRE	RÉVOQUÉES AVEC NOUVELLE INFRACTION		RÉVOQUÉES SANS NOUVELLE INFRACTION	
		NOMBRE	%	NOMBRE	%
1970	3	1	33,3	0	0,0
1971	80	25	31,3	8	10,0
1972	871	227	26,1	103	11,8
1973	1 780	445	25,0	234	13,1
1974	2 382	616	28,9	251	10,5
1975	2 429	627	25,8	329	13,5
1976	2 555	600	23,5	525	20,5
1977	2 821	560	19,9	590	20,9
1978	2 906	547	18,8	575	19,8
1979	2 513	530	21,1	556	22,1
1980	2 616	484	18,5	608	23,2
1981	2 620	222	8,5	345	13,2

(1) Les taux de révocation enregistrés en 1979, 1980 et 1981, ne devraient pas être considérés comme définitifs: de nombreux détenus mis en liberté à cette époque sont encore sous surveillance obligatoire.

Source: Ministère du Solliciteur général
 Service correctionnel du Canada
 Services d'information opérationnelle

TABLEAU 29

AUTOCHTONES ET NON-AUTOCHTONES, PAR RAPPORT À L'ENSEMBLE DE LA POPULATION, PAR PROVINCE
OU TERRITOIRE, ET AUTOCHTONES ET NON-AUTOCHTONES DANS LES PÉNITENCIERS FÉDÉRAUX, PAR RÉGION
D'INCARCÉRATION, CANADA, 1981

RÉGION D'INCARCÉRATION (PROVINCE ET TERRITOIRE)	ENSEMBLE DE LA POPULATION		DANS LES PÉNITENCIERS			
	AUTOCH- TONES	NON- AUTOCHTONES	AUTOCHTONES		NON-AUTOCHTONES	
			NOMBRE	%	NOMBRE	%
Colombie-Britannique Yukon	82 645 4 045	2 630 970 19 029	124	,143	1 138	,043
Territoires du Nord-Ouest	26 430	19 107				
Alberta	72 050	2 141 601				
Saskatchewan	59 200	897 241				
Manitoba	66 280	947 423	507	,226	1 413	,035
Ontario	110 060	8 424 203	107	,097	2 242	,027
Québec	52 395	6 316 673	7	-	3 066	,049
Nouveau-Brunswick	5 515	683 858				
Nouvelle-Écosse	7 795	832 006				
Île-du-Prince- Édouard	625	120 598				
Terre-Neuve	4 430	559 317	35	,191	882	,040

Sources: (1) le groupe de recherche, Comparative Statistics, Native and Non-Native
Federal Inmates, décembre 1981

(2) Statistique Canada, recensement de 1981 et statistique du recensement
et des ménages, février 1981

TABLEAU 30

MISES EN LIBERTÉ (HOMMES SEULEMENT), AUTOCHTONES ET NON-AUTOCHTONES,
NOMBRE ET POURCENTAGE (1), PAR TYPE DE MISE EN LIBERTÉ, CANADA, 1981

TYPE DE MISE EN LIBERTÉ	AUTOCHTONES		NON-AUTOCHTONES	
	NOMBRE	%	NOMBRE	%
Libération conditionnelle	57	11	1 475	36
Surveillance obligatoire	360	69	2 264	55
À l'expiration de la peine	79	15	272	7
Autre type	23	4	112	3
TOTAL	519	100	4 123	100

(1) Les pourcentages ayant été arrondis, il se peut qu'ils n'arrivent pas au total.

Source: Ministère du Solliciteur général
Service correctionnel du Canada
Services d'information opérationnelle

TABLEAU 31

**DISTRIBUTION PROCENTUELLE DE LA POPULATION MASCULINE DES PÉNITENCIERS,
AUTOCHTONES ET NON-AUTOCHTONES, CANADA, 1977-1981**

ANNÉE	AUTOCHTONES		NON-AUTOCHTONES		TOTAL	
	NOMBRE	%	NOMBRE	%	NOMBRE	%
1977	788	8,6	8 387	91,4	9 175	100,0
1978	823	8,7	8 681	91,3	9 504	100,0
1979	822	8,9	8 460	91,1	9 282	100,0
1980	867	9,3	8 461	90,7	9 328	100,0
1981	809	8,4	8 859	91,6	9 668	100,0

Source: le groupe de recherche, Comparative Statistics, Native and Non-Native Federal Inmates,
décembre 1981

TABLEAU 32

**DISTRIBUTION PROCENTUELLE DE LA POPULATION FÉMININE DES
PÉNITENCIERS ⁽¹⁾, AUTOCHTONES ET NON-AUTOCHTONES, CANADA, 1977-1981**

ANNÉE	AUTOCHTONES		NON-AUTOCHTONES		TOTAL	
	NOMBRE	%	NOMBRE	%	NOMBRE	%
1977	26	13,5	166	86,5	192	100,0
1978	45	20,0	180	80,0	225	100,0
1979	36	16,0	189	84,0	225	100,0
1980	31	15,3	172	84,7	203	100,0
1981	33	17,1	160	82,9	193	100,0

- (1) Comprend les personnes détenues dans le pénitencier pour femmes seulement. Les détenues sous responsabilité fédérale incarcérées dans des établissements provinciaux ne sont pas incluses.

Source: Services d'information opérationnelle
Service correctionnel du Canada
Février 1983

TABLEAU 33

**DISTRIBUTION PROCENTUELLE DE LA POPULATION MASCULINE DES PÉNITENCIERS, AUTOCHTONES ET NON-AUTOCHTONES,
PAR RÉGION D'INCARCÉRATION, CANADA, 1977-1981**

80

RÉGION D'INCARCÉRATION		ANNÉE									
		1977		1978		1979		1980		1981	
		NOMBRE	%	NOMBRE	%	NOMBRE	%	NOMBRE	%	NOMBRE	%
AUTOCH- TONES	Atlantique	46	5,8	39	4,7	37	4,5	45	5,2	35	4,3
	Québec	14	1,8	7	0,9	6	0,7	8	0,9	7	0,9
	Ontario	94	11,9	117	14,2	116	14,1	119	13,7	107	13,2
	Prairies	515	65,3	517	62,8	523	63,6	556	64,1	507	62,7
	Pacifique	119	15,1	131	15,9	125	15,2	120	13,8	124	15,3
	Province ⁽¹⁾	0	0,0	12	1,4	15	1,8	19	2,2	29	3,6
TOTAL		788	100,0	823	100,0	822	100,0	867	100,0	809	100,0
NON- AUTOCH- TONES	Atlantique	869	10,4	830	9,6	801	9,5	849	10,0	882	10,0
	Québec	2 755	32,8	3 023	34,8	2 855	33,7	2 858	33,8	3 066	34,6
	Ontario	2 261	27,0	2 198	25,3	2 300	27,2	2 206	26,1	2 242	25,3
	Prairies	1 252	14,9	1 266	14,6	1 223	14,5	1 250	14,8	1 413	15,9
	Pacifique	1 250	14,9	1 277	14,7	1 200	14,2	1 203	14,2	1 138	12,8
	Province ⁽¹⁾	0	0,0	87	1,0	81	1,0	95	1,1	118	1,3
TOTAL		8 387	100,0	8 681	100,0	8 460	100,0	8 461	100,0	8 859	100,0

(1) Détenus sous responsabilité fédérale incarcérés dans des établissements provinciaux, par suite d'un contrat d'échange de services entre le niveau fédéral et le niveau provincial.

Source: le groupe de recherche, Comparative Statistics, Native and Non-Native Inmates, a five-year history, décembre 1981

TABLEAU 34

POPULATION MASCULINE INCARCÉRÉE DANS LES PÉNITENCIERS, SUITE À LA PERPÉTRATION DE CERTAINES
INFRACTIONS AVEC VIOLENCE⁽¹⁾, AUTOCHTONES ET NON-AUTOCHTONES, CANADA, 1977-1981

ANNÉE	AUTOCHTONES			NON-AUTOCHTONES		
	NOMBRE TOTAL DANS LES PÉNITENCIERS	POUR DES INFRACTIONS AVEC VIOLENCE		NOMBRE TOTAL DANS LES PÉNITENCIERS	POUR DES INFRACTIONS AVEC VIOLENCE	
		NOMBRE	%		NOMBRE	%
1977	788	508	64,5	8 387	4 685	55,9
1978	823	567	68,9	8 681	4 995	57,5
1979	822	575	69,9	8 460	4 987	58,9
1980	867	610	70,4	8 461	5 035	59,5
1981	809	573	70,8	8 859	5 176	58,4

(1) y compris le meurtre, l'homicide involontaire, la tentative de meurtre, le viol et autres infractions d'ordre sexuel, le kidnappage ou l'enlèvement, les coups et blessures, les voies de fait et le vol qualifié.

Source: le groupe de recherche, Comparative Statistics, Native and Non-Native Federal Inmates, décembre 1981.

TABLEAU 35

**POPULATION MASCULINE DANS LES PÉNITENCIERS, AUTOCHTONES ET NON-AUTOCHTONES,
POUR CERTAINES INFRACTIONS AVEC VIOLENCE, CANADA, 1977-1981**

INFRACTIONS	1977		1978		1979		1980		1981	
	AUTOCH- TONES	NON- AUTOCH- TONES	AUTOCH- TONES	NON- AUTOCH- TONES	AUTOCH- TONES-	NON- AUTOCH- TONES	AUTOCH- TONES	NON- AUTOCH- TONES	AUTOCH- TONES	NON- AUTOCH- TONES
TOTAL DES INFRACTIONS	508	4 685	567	4 995	575	4 987	610	5 035	573	5 176
Meurtre	55	691	69	782	81	858	97	911	103	997
Homicide involontaire	105	432	127	438	117	425	116	425	139	420
Tentative de meurtre	6	154	12	156	14	178	17	176	16	195
Viol	36	378	57	416	68	408	72	405	60	463
Autres infractions d'ordre sexuel	32	181	23	170	21	168	22	179	24	186
Kidnappage/ enlèvement	12	81	17	118	21	122	23	127	14	131
Coups et blessures	28	123	38	133	35	116	44	121	33	125
Voies de fait	59	114	44	97	38	85	38	81	19	85
Vol qualifié	175	2 531	180	2 685	180	2 627	181	2 610	165	2 574

Source: le groupe de recherche, Comparative Statistics, Native and Non-Native
Federal Inmates, décembre 1981

TABLEAU 36

POPULATION MASCULINE INCARCÉRÉE DANS LES PÉNITENCIERS, SUITE À LA PERPÉTRATION DE CERTAINES
INFRACTIONS CONTRE LES BIENS (1), AUTOCHTONES ET NON-AUTOCHTONES, CANADA, 1977-1981

ANNÉE	AUTOCHTONES			NON-AUTOCHTONES		
	NOMBRE TOTAL DANS LES PÉNITENCIERS	POUR DES INFRACTIONS CONTRE LES BIENS		NOMBRE TOTAL DANS LES PÉNITENCIERS	POUR DES INFRACTIONS CONTRE LES BIENS	
		NOMBRE	%		NOMBRE	%
1977	788	206	26,1	8 387	2 119	25,3
1978	823	191	23,2	8 681	2 058	23,7
1979	822	185	22,5	8 460	1 900	22,5
1980	867	188	21,7	8 461	1 896	22,4
1981	809	161	19,9	8 859	1 991	22,5

(1) y compris l'effraction, le vol, le recel et la fraude.

Source: le groupe de recherche, Comparative Statistics, Native and Non-Native
Federal Inmates, décembre 1981

TABLEAU 37

POPULATION MASCULINE DANS LES PÉNITENCIERS, AUTOCHTONES ET NON-AUTOCHTONES,
PAR CATÉGORIE D'INFRACTIONS CONTRE LES BIENS, CANADA, 1977-1981

INFRACTIONS	1977		1978		1979		1980		1981	
	AUTOCH- TONES	NON- AUTOCH- TONES	AUTOCH- TONES	NON- AUTOCH- TONES	AUTOCH- TONES-	NON- AUTOCH- TONES	AUTOCH- TONES	NON- AUTOCH- TONES	AUTOCH- TONES	NON- AUTOCH- TONES
ENSEMBLE DES INFRAC- TIONS CONTRE LES BIENS	206	2 119	191	2 058	185	1 900	188	1 896	161	1 991
Effraction	134	1 247	136	1 299	137	1 217	123	1 211	107	1 276
Vol	37	277	25	240	19	202	29	236	31	276
Rece1	18	210	22	191	20	160	22	137	17	180
Fraude	17	385	8	328	9	321	14	312	6	259

Source: le groupe de recherche, Comparative Statistics, Native and Non-Native
Federal Inmates, décembre 1981

SOL GEN CANADA LIB/BIBLIO



0000023317

DATE DUE

LOWE-MARTIN' CO. INC. 1169-5RG

HV
7315 Quelques tendances de la
.A6 justice pénale canadienne.
Q4
1984
F
c.3

